

Ar Falz

Savet e 1933 gant Yann SOHIER

BIMESTRIEL

N° 5 - 1956 : SEPTEMBRE-OCTOBRE

18^e ANNÉE

REVUE DU MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE
(Langue bretonne - Chant - Musique - Théâtre - Art décoratif - Ethnographie)

REDACTION ET ADMINISTRATION : " AR FALZ " - B. P. 19. BREST - C. C. P. 430-20, RENNES

DANS CE NUMÉRO :

Un Bretonnant exemplaire: CHARLES LE SEAC'H

LA LANGUE BRETONNE DANS LES EXAMENS

(Après la réponse du Ministre de l'Education Nationale)

LA LITTÉRATURE BRETONNE: Présentation du " BARZAZ-BREIZ "

par P.-M. MÉVEL

ANTHROPONYMIE DU PAYS DE PLOUHA

par F. GOURVIL

LA VIE CULTURELLE BRETONNE

3^{ème} PLANCHE DE MOTIFS DÉCORATIFS ARMORICAINS

SKOL AR BREZONEG: KERMARKER (Pennadou-Studi)



Un groupe de participants de la SEMAINE D'ÉTUDES BRETONNES d' " Ar Falz ", qui s'est tenue au Dossen-Santec du 2 au 8 Septembre 1956. — Dans le prochain numéro d' " Ar Falz " paraîtra un compte rendu de ce " Petit Stage " au cours duquel une centaine de Congressistes ont mis sur pied le MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

UN BRETONNANT EXEMPLAIRE

En la personne de Charles Le Seac'h, président d'« Ar Falz », nous venons de perdre un homme qui était l'incarnation même du bretonnant idéal, à une époque où la langue bretonne, de plus en plus délaissée par le peuple dont elle est l'incontestable propriété et l'expression originale, se trouve paradoxalement défendue par une minorité d'intellectuels. Cette minorité, quand elle se gargarise d'enfouir de curieux cheveux de botaniste, a du moins le mérite d'obéir à de hautes préoccupations et de connaître sa langue d'une connaissance scientifique. Et ce peuple a du moins l'excuse d'ignorer à qui la jalousie le génial trésor de son vieux idioma. Mais il manque parfois aux intellectuels le sentiment brut, viscéral, du breton maternel; il manque souvent au peuple la claire conscience d'une richesse qu'il dédaigne parce qu'il n'en soupçonne pas la valeur. Or, Charles Le Seac'h était un bretonnant complet, donc exemplaire, puisqu'il était capable de faire le décompte, l'inventaire et l'estimation de la langue bretonne comme un savant, tout en éprouvant la pleine et entière jouissance de cette langue, à la paysanne, comme un fermier de pléd en coup.

Il portait au breton cette affection à la fois consciente et issue que professe, pour la langue de leur berceau, ceux qui en ont appris et pratiqué longuement une autre sans y trouver certains accents dont leur sensibilité et leur intelligence ressentent l'impérieux besoin. Autrement dit, il avait de l'impression de sa langue sans mutilation grave de sa personnalité si, pour quelque raison, il avait dû cesser de bretonner ou s'il avait compromis, par négligence personnelle, cette intégrale possession d'un langage qui ne supporte pas l'indifférence. Quand il lui arrivait de rester quelques jours sans converser avec un autre bretonnant, c'est alors qu'il sentait sur ses épaules le poids de la stérilité: « Mont e ran kos, Jakez paour, pellig-zo n'em eus lipet tamm brezoneg ebet » (Je me fais vieux, mon pauvre Jakez, il y a un petit moment que je n'ai « dégusté » un morceau de breton).

Sur ses lèvres, le breton prenait une saveur d'humus fertile, sa vraie saveur, en somme. Il fallait voir (je dis bien voir et pas seulement entendre) Charles Le Seac'h former et moduler, d'une diction lente, des mots et des phrases dont il savourait le suc pour lui-même, comme un gourmet: « J'aimais tant les pommes quand j'étais « mousse », Jakez! Chaque fois que je parle breton, il me semble que je croque une pomme, toujours la même, une pomme qui ne finit pas. »

Il était un conteur inépuisable et de la plus pure saine bretonne. Je veux dire qu'il se contentait pas seulement les versions de nos vieilles histoires qu'il avait entendues, faits ou naguère, dans les campagnes, mais qu'il conte la plus simple conversation tournait au conte dès qu'il s'agissait du passé proche ou lointain. Car le vrai conte n'est jamais invention ni fantaisie gratuite, au contraire. Il procède, dans son essence, d'une connaissance parfaite du milieu qui en fait le sujet, il n'est pas autre chose que la traduction imagée d'une réalité parfaitement pénétrée par sympathie, après une longue fréquentation des hommes et un long usage des choses. Charles Le Seac'h savait ressurgir, simplement par des mots, toute une civilisation paysanne exactement observée et traduite. A écouter ce vieux homme, j'ai reçu de vives clartés sur certains traits de psychologie rurale dont j'avais cherché vainement la solution. J'ai compris le pourquoi et le comment de certains modes de vie qui m'avaient semblé jusqu'à l'incompréhensibles. Pour lui, tous ces problèmes n'existaient guère parce qu'il était dedans, parce que ses mots bretons, ses phrases bretonnes avaient l'exacte résonance et la signification totale, c'est-à-dire qu'ils conservaient leur entière vertu.

Oui, notre président Charles Le Seac'h nous a donné l'exemple d'un bretonnant qui a honoré jusqu'à sa tombe la langue de son berceau.

Pierre HELIAS.

Goude maro Charlez Ar Seac'h

Ar Itron Le Seac'h hag an Aotrouez Charles ha Georges Le Seac'h, a remenn d'an oll dud o deus skrivet deso goude maro an Ao. Charles Le Seac'h, Rener-Skol war o leze ha Prezidant e Skolaerien ha Kelennerien Ar Falz », en eo bet sur freals evita kaoud o listri.

Anaoudeger-vad o deus deso oll evid ar gouhemennou a gennativ o deus bet ar valdes da gas deso da genniv ar gwall-matroud a so digouezet.

Les militants du « Groupe des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons » remercient bien sincèrement toutes les personnes et sociétés qui leur ont adressé des messages de condoléances à la suite du décès de leur Président Charles Le Seac'h. Ils remercient également les Journaux et Revues qui ont dit les mérites de Charles Le Seac'h, rappelé son dévouement à la cause bretonne et exprimé les regrets unanimes que lui-même se fait.

Après le décès de M. Charles Le Seac'h

Mme Le Seac'h et les docteurs Charles et Georges Le Seac'h font savoir à toutes les personnes qui leur ont écrit à la suite de la mort de M. Charles Le Seac'h, Directeur d'école en retraite, Président d'« Ar Falz », combien ils ont été sensibles à toutes les lettres reçues.

Ils remercient tous les amis d'« Ar Falz » et du mouvement culturel breton pour la sympathie qu'ils ont bien voulu leur témoigner en cette circonstance.

Ar Falz

Niverenn 5 - 1956
GWENGOLO - HERE

TAOLENN

Un Bretonnant exemplaire	82
Charles Ar Seac'h	83
Les activités folkloriques dans nos Sociétés Laïques	85
Au Congrès d'« Ar Falz »: fondation du Mouvement de la Culture Populaire Bretonne	86
Tatouagez ar Brezoneg (P. HELIAS): Pour une Ecole expérimentale bretonne	89
Littérature bretonne: le « Barzaz-Breiz » (P.-M. MEVEL)	90
Militerie argant (« Barzaz-Breiz »)	91
Etude pour Bombarde (J. L'HELI-GOUACH)	92
Anthropologie de la commune de Plouha (P. GOURVIL)	93
L'exemple gallois (J. ADASQ)	96
La Vie culturelle bretonne	96
SKOL AR BREZONEG (« Barzaz-Breiz »: E korn an esled; diou gannouenn)	99 à 108
Art décoratif celtique: Armorique, III (DAIG)	110

AR FALZ - MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE (Institut d'Etudes et d'Action Culturelle) Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons

Stages d'Etudes bretonnes Œuvre du Livre Scolaire breton Publications pédagogiques, théâtrales, musicales, folkloriques

Secrétariat général:

AR FALZ, R. P. 19, Brest (os: 71 bis, rue Jules-Guesde, Brest) Téléphone: 44-22-04

ABONNEMENT A « AR FALZ » 500 francs pour 4 numéros complets Abonnement de soutien, 1.000 fr. C.C.P. 420-29, Rennes, Groupe Ar Falz B. P. 19, Brest

La date de départ de l'abonnement est indiquée dans un accusé de réception.

CHARLEZ AR SEAC'H



D'an 10 a viz gwengolo eo marvet, en e 79^{me} bloavez, e Krec'h-Maria, en Erge-Vian, Rener Strollad e Skolaerien ha Kelennerien Ar Falz », hor hennel Charles Ar Seac'h.

Eun den start ha sonn e oa chomet Charles Ar Seac'h betek ar bloavezh diviza-mañ. Neus ket e'hoaz ken hir amzer-se abaoe ma welom anezañ o vont dre gêr Gempfer, laouen ha hirvidig e sell, atô eur mouezhoaz war e vuzellou ha dalhmad prest da jom a-zao ganeoh evid konta marvailhou ha fentigelloù.

Ken laouen ha ker hirvidik all eo bet betek e vato, kouls lavaret, ken troet atô ar Hernevad penn-kil-ha-troad ma oa anezañ da sibuna troiet fentuz pe da ziskuilha deob eul lodenn eus teñvadurio e ouiziege. Deut e oa arvad da zantoad pennoh pouez ar blaevadion, ha meur a wech e oa bet gwall nehet e dud-kar gand ar barrad skuidder-kalon a goueze warnañ a-dôl-trumm.

Kleñved daonet an dud erru d'am ead, mad pare ou adarre! a s lavaret.

E welaet hon des, e Kemper, da genniv Goudeleu-Kerne. Stad a vetez enañ, heb bloaz, o vetez kannad e Ar Falz e er goul-vetur-mañ hag er vodadegoù a vez dalhmad d'ar mare-se e kêrbenn Bro-Gerne.

Eun dispiljadur e oa bet evitañ, eur miz araoz, gouzoud no vije ket pellet ober a Skol-Haiv ar bloaz-mañ, en abeg d'ar fals-gouedion a oa bet grêt deom warlene evid Brebeg ha ne ouant heb bet gwezet. Rei a rejom d'ezañ da gouzoud e boulenne hor hennel ma vije grêt evitao eur vodadur e Ar Falz e-pad an hañv.

Martez e teuh a-benn, daoust d'houz deoa, daoust da heb tra, a lavaras Charles Ar Seac'h, ha martez e hellin evite mond eur wechig all e'hoaz da dremen eur penn-dever gand yaouankizoù Ar Falz!

Laouen bras e vee sts pa vee kemennet d'ezañ e vefe tu da rei e c'hoant d'ober hennel hag hon des kavet heb evid eur stanzvad e Ti-Char-Jabour Skolien Landerne, e Santeg.

Ar memmadur hon doa bet tro displega d'ezañ diwar-benn ledanad Strollad Ar Falz ha sevel eur zevredigez nevez o tigemered tud a genniv.

LA SEMAINE D'ÉTUDES BRETONNES et le CONGRÈS d'"Ar Falz" au DOSSEN-SANTEC, du 2 au 8 Septembre 1956

FONDATION DU "Mouvement de la Culture Populaire Bretonne"

Bien qu'ayant été, pour des raisons matérielles, renoncés à organiser cet été leur grand Stage annuel, les responsables d'« Ar Falz » ne se sont pas résignés à voir les vacances se terminer sans réunir leurs amis dispersés aux quatre coins de la Bretagne. La grande obligation de la Cuisine des Écoles publiques de Landernau, et de son Président, M. J.-L. Rolland, mettant à leur disposition la belle colonie du Dossen-Santec, leur a permis de se rassembler et de procéder à un travail des plus féconds durant une Semaine d'Étude au programme particulièrement chargé.

Malgré une préparation réduite à trois semaines, le nombre des participants dépassa largement le chiffre auquel il avait été d'abord convenu de se limiter: ils furent constamment plus de 90, et le jour l'Assemblée Générale on compta, venus de tous les départements bretons, plus d'une centaine de congressistes.

Cette « Semaine-Studi » fut, en effet, un véritable congrès. Pendant toute sa durée, en plus des cours de breton, de chant, de danses, de musique instrumentale, d'art traditionnel, des réunions de Commissions préparèrent la discussion des questions soumises à l'Assemblée Générale. L'objet essentiel de celle-ci était l'étude des solutions à apporter aux problèmes posés par le développement des activités culturelles bretonnes, en particulier dans l'enseignement public et les Sociétés de Jeunesse qui en dépendent.

On assiste actuellement à une véritable promotion du Folklore: la Littérature, la Musique, les Arts décoratifs, à la recherche de formules de renouvellement, reviennent peu à peu aux sources vives et toujours jeunes de la Tradition et du génie populaire. Réaction contre un classicisme desséchant: contre une centralisation qui a pour effet l'effacement de la personnalité propre à chacune de nos provinces? Contre l'emprise d'une civilisation standardisée qui tend à imposer le « tout fait » et le « comment faire? ». On peut en discuter, mais on doit constater que le nouvel humanisme qui cherche sa voie tient de plus en plus compte des cultures locales, des arts populaires, des innombrables ressources du folklore, jusqu'ici jugés sans valeur et considérés avec mépris. Est-il besoin de dire qu'en Bretagne, pays qui possède une culture populaire particulièrement riche et originale et où la tradition est loin d'être tombée dans l'oubli, cette tendance trouver, bien plus qu'ailleurs, sa justification et un terrain propice?

C'est précisément la multiplication des groupes folkloriques, l'introduction des activités artistiques d'inspiration bretonne dans les établissements publics d'enseignement, l'intérêt accordé par beaucoup de jeunes par notre culture régionale, qui étaient au centre des préoccupations des

congressistes de Santec. Sollicités de tous côtés par des travaux de recherche et de diffusion, les militants d'« Ar Falz » avaient conçu leurs amis à venir examiner avec eux les moyens propres à organiser leur action de façon toujours plus méthodique, à conduire le renouveau culturel breton vers des résultats toujours plus marquants, et à aider ainsi au développement des études bretonnes dans les milieux laïques.

Après une discussion approfondie à laquelle participèrent non seulement les instituteurs, institutrices, professeurs de Lycée et de Faculté, mais aussi de nombreux non-enseignants intéressés par les problèmes culturels, des solutions de structure et d'organisation ont été dégagées qui permettront des réalisations pratiques à la mesure des besoins croissants de nos sociétés.

À côté du « Groupe des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons », fondé en 1933 par Yann Sohier, réorganisé en 1947 et qui continuera à s'occuper des questions d'enseignement, en particulier de l'enseignement du breton, la Semaine de Santec a mis sur pied un Institut d'Études et d'Action qui a pris pour nom: « Mouvement de la Culture Populaire Bretonne ». Au sein de cette grande Association collaboreront tous les laïques qui, relevant ou non de la profession enseignante, veulent œuvrer à l'épanouissement de notre culture bretonne. Ce Mouvement, indépendant, est-il indispensable de le dire, de toute idéologie politique, étendra son action à toutes les branches de l'éducation et se manifestera, par ses publications, ses stages, ses journées d'étude, ses conférences, ses enquêtes, dans nos cinq départements bretons. Disposant de nombreuses compétences, le Mouvement de la Culture Populaire Bretonne apportera une contribution de valeur, d'une part aux étages littéraires, artistiques, ethnographiques, économiques et sociologiques concernant la Bretagne, et d'autre part aux œuvres éducatives les plus diverses (Théâtre, Musique, Danses, Arts Appliqués, etc.). Plusieurs Commissions ont déjà mis en route des travaux qui seront poursuivis avec cette méthode et cette résolution que l'on reconnaît aux militants d'« Ar Falz ».

Cette action multiforme sera conduite de façon à promouvoir dans notre province une renaissance artistique et culturelle qui sera à la fois traditionnelle par son inspiration et résolument moderne par ses moyens d'expression et les techniques utilisées. Ainsi compris, le Mouvement « Ar Falz » ne manquera pas de servir de façon très efficace, en même temps que la cause de l'éducation populaire, le prestige dont jouit notre pays breton.

(Secrétariat du « Mouvement de la Culture Populaire Bretonne », B. P. 19, Brest.)

"AR FALZ" MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

1. — CONSEIL D'ADMINISTRATION designé par l'Assemblée Générale constitutive, du 6 Septembre 1956

- Le Bala, René, Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré, Quimper;
- BENNER, Gweltas, Professeur au Lycée de Lorient;
- CAVETZ, Jehu, Maître d'Externat, Quimper;
- Mlle CAVELLAT, Avocat, Nantes;
- Mlle COMAN, Institutrice, Langonnet (Morbihan);
- CHESNAY, René-Yves, Attaché de Recherches au C. N. R. S., Brest (Côtes-du-Nord);
- LE GALL, Charles, Professeur d'Enseignement Technique, Brest;
- CHIFF, Pierre-Roland, Directeur des Musées Préhistoriques de la Région et du Laboratoire d'Anthropologie de la Faculté des Sciences de Rennes, Maître de Recherches au C.N.R.S., Rennes;
- UGOYAVE, Francis, Publiciste, Morlaix;
- L'HÉLONNACH, Jean, Ingénieur de Recherches au C. N. R. S., Rennes;
- HÉLIAZ, Pierre, Professeur, Président de la Commission Nationale de Folklore de l'U.F.O.L.E.A. (Ligue de l'Enseignement), Auteur dramatique, Quimper;
- Mme Le JOST, Institutrice, Noyal-Lamballe (Côtes-du-Nord);
- KERAVALL, Armand, Institutteur, Brest;

- Docteur KERAVAN, Roger, Directeur des Maisons de Post-Cure de la Marée Générale de l'Éducation Nationale, Malo-De-Lafitte (Seine-et-Oise);
- LAVARANT, Pierre, Institutteur, Saint-Brieuc;
- MARTEAU, Joseph, Publiciste, Paris;
- MASSON, Michel, Directeur d'Assurances, Président de la Section U.F.O.L.E.A. du Morbihan, Pontivy;
- MICHAUX, André, Institutteur, Glomel (Côtes-du-Nord);
- MORHAEN, Madelin, Employé, La Baule;
- MÉVEL, Pierre-Marie, Professeur, Lycée de Brest;
- MOSSAC, Maurice, Professeur, Lycée de Quimper;
- Le PERVES, Jef, Compositeur, Directeur de la « Lyre Quimpéroise », Quimper;
- ROLLAND, Albert, Directeur de Cours Complémentaire, Quiberon;
- Le ROUX, Charles, Chef de Service du Trésor, Saint-Brieuc;
- Mme ISERCHAL, Présidente des « Korullerien an Aod », Saint-Guénolé-Pennmarc'h;
- THOMAS, Henri, Institutteur, La Carquois-Piñaret (C.-du-N.);
- TRÉBOS, Pierre, Agrégé de l'Université, Docteur es-Lettres, Maître de Conférences (Chaire de Collège) à la Faculté des Lettres de Rennes;
- TROVEN, Roger, Professeur d'Éducation Musicale, Guingamp.

2. — Bureau du MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

élu lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Pontivy, le 14 Octobre 1956:

Président: Pierre HÉLIAZ;
Vice-Président:
Pierre TRÉBOS (chargé des relations avec l'Université);
R.-Y. CHESNAY (relations avec les organismes ethnographiques et artistiques);
Pierre-Roland CHIFF (relations avec les Sociétés Savantes);
Joseph MARTEAU (relations avec le secteur économique);
Docteur Roger KERAVAN;
Secrétaire général: ARMAND KERAVALL;
Secrétaires adjoints: Pierre-Marie MÉVEL; JEAN CAVETZ;
Trésorier: Charles Le GALL.

3. — Nouveau Bureau du "GROUPE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS LAÏQUES BRETONS"

Président: Pierre-Marie MÉVEL;
Vice-Présidents: René Le BARS; Gildas BERTRU;
Secrétaire général: Armand KERAVALL;
Secrétaire-adjoint: André Le MAREC;
Trésorier: Charles Le GALL.

4. — Les Commissions de Travail

- 1) Commission des Études Philologiques et Littéraires;
- 2) Commission de l'Enseignement;
- 3) Commission des Arts plastiques et décoratifs;
- 4) Commission Musique et Chants;
- 5) Commission Danses populaires, Groupes folkloriques;
- 6) Commission Théâtre, Radio, Spectacles;
- 7) Groupe d'Études Économiques et Sociales Bretonnes;
- 8) Groupe d'Études Collectives d'Éthnographie Bretonne;
- 9) « Cercles et Lectures-Séances Bretonnes » (O.L.S.B.); Cercle du Livre Sculaire Breton;
- 10) Coopération d'Éditions Pédagogiques et Folkloriques Bretonnes.

Le prochain numéro d'« Ar Falz » rendra compte de la Semaine d'Études Bretonnes tenue au Dossen-Santec, du 2 au 8 septembre 1956, et des Assemblées Générales du « Groupe des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons » et du « Mouvement de la Culture Populaire Bretonne » qui eurent lieu dans le cadre de la Semaine d'Études du Dossen, le 6 septembre.

TALVOUDEGEZ AR BREZONEG

— Gouellou Mour Kerne a sikonezo dezh e-pad daou zvezh e'hoaz peiz hon eus dalhet ganeom eus sevenadurez hon tadon, eus hez pondeleg polantez Breiz, da viana peiz a heñ heñ lakel feiz dindan an daouglad evid ma entento an oll e ranter saludi gand ar brasa doujañ pobi ar vro-mañ, pobi an dud distar a-zivaz ar mizioù, o deus kavet an lu da groul etreso arson ken kaer ha ken priolus ma c'hoemer bamet dirazo.

Ar grekamañebou brasa, an ditajou aour a vreo gwisket e'hoaz, eun deves peno-da-benn, gand bugale ar re o deus douget anezho gwechal-gevez, evid lidon an eured, ar eul hag ar parden. Plon vi koreber yaouank a sistago adarre, war al leurenn goad, gavetenn ha bal, pachot ha piler-lann, libid di ha jabadao, er hie ma korulle e'rafon, deli d'abardez, war al leurenn-kef. Bliou, bombard ha taboulin a dolo eranez o korio skilbruz ha yah, kanerenn ar menes hag ar mizioù o reio da seloun kanoneuzen a ouenn vad. Breiz a-bez a dreiz diranab, ken bras ha biskouz.

Heven, ar grekamañebou, ar holl hag ar han a'nt nemet skouron beo hor gwezen deom-ni, Bretoned. Kez ar wezenn hag he vrisioù, e pelei emaliti? Er yez vrezoneg, dibediñ all ebod, e yez hon tadon, unan eus ar re dialomilana a so er hed oll. Ma feiz ar yez-se, Breiz, ra vreo, da stenzia euz wech bennag, ma ehaner ar gerioù brezoneg da drouz var han deud, eun devez, neuz e vefe kollet ganeom da virviken roue-hon litor, euz heñ hentadon ha beleg hon douze aperec. Neuz ne dalvefe ket ar bon lavared on Bretoned, peogwir ne joude ganeom nemet skoudeun eun ano, ha netra ken.

Sete perag hon eus diviseñ, an « Emglez Breiz », sevil eur breiz da euzet ar skrivagerien a gendall da ober ganed ar brezoneg, daoust ma ne horizent evid-se nag arhan, na brad, nag emhannadurioù, na netra. Eur skrivager, sioaz, eur barz brezoneger, a eur mad-tre ne gavo ket alles an tu da voula e ebod. Ma heuzo gantad beza moulet, ne vo lennet nemet gand nebeud a dud, ablamour ar peb brasa euz ar Vretoned n'us ket bet deket deza lenn o yez penderic. Ar vrad ne vo ket brasa, eb, ar hant a jomo diantv-kaer ha diantv kunn e-foez e vreuder. Ha ma n'en deus ket eur vicher all da holl e voad, e rando mervel gand an nann. Ha koulskoude, koulskoude, e laver e'hoaz barzed ha dramourien ha danteroulourien a Breiz, peogwir an « Emglez » en deus digemeret, evid e gevtrivadeg, daouez dorn-skrud, eiz barza en o noez. Ya, kevrou, kanernez ar yez a zo eun lan hag a sav e'hoaz war abela nuzer hor Breiz hag a gendall da fannoula bre-vid, ker pell ha ma ve eur Breizad soum war e droid, ha ma

ten an dero seh d'ober diouer evid maga an lan-se, rouez savall eo d'eu em vouez gand mede-greuz hor menezien kuz. Gouennet hon dos digand ar varzed, oberou skirret en eur brezoneg gwirion, ar brezoneg sul-gouel-penderic, heb monn da glask gerioù nevez, savet alles a-raoz-kaer evid lennia ar ger-riadorioù, evid ma leunier ar vered gand korfou maro. Ha e'hoaz, korfou ar vered a zo ket bouz euzo, e-keñ ar gerioù-se a zo sebetet arag beza tenet e anal. Da betra talvez e'hoari gand gerioù spezelet, impliet gand eur hanter-douezenn piz-privetioù, gerioù dies ha n'anavez ket ar holl anezho evel kam-zou brezoneg beo! Ha peogwir e vo moulet an oberou dibabet, da veza lennet gand bugale ha tudou yaouank ar skolioù kaouh ha gand ar vrezonegerien all, red e oa dezi beza ken skir hag an douz-red er prajoù. Neuz ket gand gerioù teñval hag lakit e lakit ar halouza da droid, gand kamouz boutin ne lavaran ket. Arag ar skrid emañ al lavar, hag eur ger ne dremen ket war an leot a zo sav soezenn e'hoaz.

E-foez an oberou hon eus lennet, ar bloavez-anañ, ne oa hini ebod ha ne dalvez eun dra bennag. An oll tared ha danvevourien o deus kemeret peiz er henstrivadeg o deus savet skridoù hag a ra euz d'ar brezoneg, his pe his. Dibabet hon euz ar re dialomilana, war hor menes, an aozereñ anezho Bretoned penn-ki-ha-troad, a eur peiz a so da hennad il-vaer-henn ar varonez a-wechal hag a-remañ, hec e Me-veur mad, euz a lenn, ee diwanet e barza en o breiz e-giz eur gelidenn hallozegec.

Ar priz kenta a so et gand Ronan ar Moeg, helesennet e Kemper, evid e oberenn « Draz breiz, ma bouz ». Ne oa bet diviseñ rei nemet eur priz. Ar varnerien, e welet pegen kaer e oa danvez ar henstrivadeg, o deus roet eun eil priz da Ropere Broudig, muerer e Lezhigad, evid e zastumadenn « Gant rei an douz ». Euz d'ar varzed!

Bevet Breiz hag ar Brezoneg.
Mouez hor halon e kan hon netra.
Ar Brezoneg eo alan Breiz.

Kemper, 21 a viz gouere 1906.
Per HELIAS.
Prezegen bet arec evid beza distaget an devez n'ho bet roet ar priolus da Ronan ar Moeg ha Ropere Broudig, e Ti-Rêr Kemper, dirag ar pennoù bras bodet evid Gouellou-Mour Kerne, en o zouez Kerdanarierien Jervaise, Helias hag ar Hovade. Dre zougad evid ar re-mañ, Per Helias eo bet red dezañ ober e brezoneg an darn voad e gallec.

POUR UNE ECOLE EXPERIMENTALE BRETONNE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Lettere d'un ami d' « AR FAIZ »
« L'Éducation Nationale » nous apprend cette semaine qu'une classe expérimentale bilingue est et sera associée à l'école primaire de garçons de Maré (Ille-et-Garonne), rassemblant 16 élèves de 7 à 8 ans, sous colonat-garde.
« Une expérience du même ordre ne pourrait-elle pas être entreprise dans une école publique de basse-Lozère, pour mettre au point un enseignement parallèle du français et du breton et une pédagogie adaptée aux ressources de notre culture populaire? »
« Les arguments ne manquent pas pour justifier une telle entreprise qui démontrera l'intérêt et l'utilité considérables d'un enseignement bilingue (français-langue régionale) qui est maintenant défendu par des gens appartenant à tous les milieux et à toutes les tendances de l'opinion, et se trouve en accord total avec les principes de la Pédagogie moderne.
« J'ai pour ma part la certitude qu'une expérience de ce genre fera apparaître le profil considérable qui résulterait de l'éducation par les jeunes Bretons de leur langue maternelle. »

Catalogue d'ouvrages sur le Celtisme et la Bretagne.
On peut demander son Catalogue numéros 7 à la Nouvelle Librairie Celtique, 108 bis, rue de Rennes, Paris (VI^e).

COURS DE LITTÉRATURE BRETONNE (XIX^e SIÈCLE)

par P.-M. MEVEL

Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ

(Suite)

II. - PRÉSENTATION DU « BARZAZ-BREIZ »

Editions.

Le Barzaz-Breiz est trois éditions importantes:
1^o 1839 et 1840, édition en deux volumes contenant 33 chants historiques, 17 chants d'amour, 5 chants religieux, 28 mélodies notées;
2^o 1845 et 1848, édition augmentée de 33 nouvelles ballades historiques, 46 mélodies notées;
3^o 1867, aucun chant nouveau, seulement de nouveaux épisodes, 73 mélodies notées.
Le recueil, dans l'édition définitive de 1867, se divise en trois parties:

- 1^o Chants mythologiques, héroïques, historiques et ballades (37);
 - 2^o Chants de fêtes et chants d'amour (14);
 - 3^o Légendes et chants religieux (7).
- Un appendice est réservé à « La Complainte de la Dame de Nizan », qui fut composée en l'honneur de la mère de La Villemarqué.

Chaque chant est accompagné d'un argument et de notes abondantes dans lesquelles La Villemarqué indique parfois le nom du chanteur et l'endroit où a été recueilli le poème et expose ses propres conceptions sur les circonstances qui lui ont donné naissance.

Dans les dernières pages de l'ouvrage, on trouve la notation musicale de 73 chants.

La question du « Barzaz-Breiz ».

LA THÈSE DE LA VILLEMARQUÉ

Dans la copieuse introduction qu'il a placée au début du « Barzaz-Breiz », La Villemarqué tente d'éclaircir l'origine des chants populaires qu'il avait recueillis. Il pose en principe que les souvenirs druidiques et les poèmes des anciens bardes bretons se sont perpétués à travers les âges dans la tradition populaire orale. « Ainsi les poètes nouveaux, écrit-il, ne tirent point la harpe des anciens bardes, ils y changèrent seulement quelques cordes. » Et il prétend retrouver la poésie savante de ces anciens bardes dans les chants de la première partie de son recueil: Les Séries, la Prophétie de Guesch'han, la Subversion de la Ville d'Il, le Vin des Gens, dont l'inspiration remonterait, d'après lui, au V^e et au VI^e siècles.

A côté de cette poésie barbare se serait développée, selon La Villemarqué, une poésie plus populaire, œuvre des « Mers » ou « collets », qui, vers le milieu du VI^e siècle, auraient composé des chants inspirés par les grands événements historiques, les catastrophes et les crimes, ainsi que des chansons de fêtes et d'amour. Ensuite, tout au long des siècles, l'inspiration populaire aurait continué à enrichir cette littérature, en chantant les grands événements de l'histoire de Bretagne. Ainsi, la lutte entre Nomené et Charles le Chauve (IX^e siècle) serait à l'origine du « Trébat de Nomené ». Les victoires d'Alain Barbeton sur les Normands (XI^e siècle) seraient évoquées dans « Alain-Le-Renard ». Les amours d'Éloïse et d'Abélard auraient trouvé leur transposition poétique en breton dans « Lez-iz hag Abélard ». Enfin, la guerre de la maison de Blois contre

celle de Montfort, les exploits de Du Guesclin, la copulation de Pontalvo, etc., auraient fourni la matière de chansons encore connues au début du XIX^e siècle. En somme, les poèmes du « Barzaz-Breiz » constituent une sorte de « Légende des siècles » bretonne, ou se réfère à la conscience nationale.

Est-il vrai, ajoute La Villemarqué, que ces poèmes se remontent pas au-delà du XVI^e siècle? Mais alors, suivant tout les critères modernes, car il n'y a pas de raison pour qu'ils soient nés au XVI^e siècle qu'au XII^e ou au XIII^e? En tout cas, La Villemarqué prétend ne publier que d'authentiques chants populaires, dont la composition remonte à l'époque des événements qu'il mentionne, recueillis dans les campagnes bretonnes, de la bouche des pères, des échevins et des mercantins. Son travail se serait borné à retrouver la version primitive sous les déformations de la tradition orale.

La critique.

Cette thèse de La Villemarqué fut admise, presque sans discussions, pendant près de vingt ans, tellement elle flatta l'amour-propre breton et tellement elle grand l'enthousiasme suscité par tous ces poèmes d'une incontestable beauté. Cependant, en 1867, dans un article fameux de la « Revue des Deux Mondes » sur « La poésie des Races Celtiques », Renan commença à formuler certaines réserves. « Nous trouvons écrit Renan, que quand M. de La Villemarqué veut commenter les morceaux qu'il aura l'air de nous faire d'avoir mis son jour, sa critique est loin d'être à l'abri de tout reproche, et que plusieurs des allusions historiques qu'il pense y trouver sont des hypothèses plus ingénieuses que solides. »

Quelques années plus tard, à la suite des enquêtes folkloriques menées en Bretagne, La Villemarqué fut accusé de supercherie et comparé à Macpherson. Des érudits comme d'Arbois de Jubainville, Le Men, Lancel, Adolphe Liébrecht montrèrent que les chants du « Barzaz-Breiz » n'avaient que des rapports assez lointains avec la gaucherie des véritables productions populaires. La Villemarqué se vit reprocher de les avoir forgés de toutes pièces. Le débat passionna les esprits et La Villemarqué eut ses détracteurs et ses partisans également acharnés.

C'est au Congrès Scientifique de Saint-Brieux, en 1872, que la discussion atteignit son point le plus aigu. Au programme des travaux se trouvait la question suivante: « Faire l'histoire authentique des chants populaires de la Bretagne jusqu'à nos jours. » Lancel traita le sujet, et tout en reconnaissant la valeur littéraire du Barzaz, il accumula les preuves contre l'authenticité des poèmes. Moi n'étant plus qualifié que Lancel pour instruire ce procès, puisque, depuis plus de trente ans, il recueillait scrupuleusement dans les campagnes les « geuzioù » et les « senloun ». Sur la proposition d'un membre du congrès, on décida de ne pas publier le résumé de Lancel, sous prétexte que La Villemarqué n'était pas présent à la lecture. Lancel, en revanche, le fit éditer à ses frais. (*De l'authenticité des chants du « Barzaz-Breiz »*, Saint-Brieux, 1874.)

Contre les attaques lancées contre lui, La Villemarqué se défendit farouche. À sa place, ses partisans soutinrent une longue polémique dans le journal breton « L'Océan ». Berré à Kernanek, le poète resta en dehors de la lutte et se refusait à se justifier. Lorsqu'à la longue les passions se furent

apâchées, il se réconcilia avec ses anciens adversaires, Le Men et Luzel. Il aurait même fait à Luzel une confidence que ce dernier garda secrète, se bornant à la noter sur une enveloppe trouvée plus tard dans ses papiers. « L'abbé Henry et l'abbé Guéguen, recteur de Nizon, auraient, d'après M. de la Villemarqué lui-même, établi les textes bretons du *Barzaz-Breiz*. Je le tiens de la bouche de M. de la Villemarqué, le 30 octobre 1906. » Une photographie de ce document a été publiée dans les « *Annales de Bretagne* ».

La Méthode de La Villemarqué.

POÉSIE POPULAIRE ET INVENTION

Il est établi que la plupart des poèmes du « *Barzaz-Breiz* » ont été inventés ou remaniés, il reste encore à préciser dans quelle mesure et selon quelles méthodes La Villemarqué et ses collaborateurs ont transformé les chants populaires. De nombreuses études ont été publiées sur la question, sans que le problème ait été résolu de façon satisfaisante, car, jusqu'à présent, les manuscrits n'ont pu être consultés. Pour comprendre la méthode employée, il faut se rappeler que La Villemarqué, encore très jeune à l'époque où il collectait la matière du « *Barzaz-Breiz* », entre 1833 et 1839, habitait à l'époque une triple invention :

- 1°) *L'influence du Romantisme*, et particulièrement du Romantisme allemand, qui lui fournissait des modèles de ballades;
- 2°) *L'influence de la littérature galloise*, avec laquelle son séjour au Pays de Galles en 1832 et 1833 lui avait permis de faire connaissance. Il introduira dans le texte des poèmes de son recueil des termes empruntés au gallois, comme « *barzaz* », « *memur* », « *gweh* », etc.
- 3°) Enfin, il était animé d'un ardent patriotisme breton, qui devait le conduire à découvrir dans les chants populaires une tradition et une conscience nationales.

On peut ainsi, à la suite de Joseph Loth (*Chrestomathie Bretonne*), distinguer trois sortes de chants dans le « *Barzaz-Breiz* », suivant la part plus ou moins grande que La Villemarqué et ses collaborateurs ont prise dans l'élaboration de l'ouvrage :

- 1°) *Les chants inventés*. — Ce sont tous ceux qui se rapportent à l'histoire de la Bretagne ancienne, aux Gallois, à Arzur et à Merlin, comme par exemple le *Vin des Gallois*, la *Marche d'Arzur*, le *Tribut de Nonnoh*;
- 2°) *Les chants déformés*. — La Villemarqué a donné une autre ancienne et historique à des chansons qui ne remontent pas au-delà du xvi^e siècle ou du xviii^e siècle, en transformant des faits divers en épisodes historiques et en remplaçant par exemple le mot « *soldat* » par celui de « *croisé* »;
- 3°) *Les chants arrangés*. — Les chansons d'amour et les ballades ont bien une origine populaire, mais elles ont subi d'importantes modifications, en ce qui concerne la langue tout au moins.

Quelques exemples.

Quelques exemples montreraient la façon dont procédaient La Villemarqué.

♦ *Les Bêtes ou le Druide et l'Étiant*. Ar Barzaz (I). — « *C'est, dit La Villemarqué, un dialogue pédagogique entre un Druide et un étiant. Il contient une recapitulation, en douze questions et douze réponses, des doctrines druidiques sur le destin, la cosmogonie, la géographie, la chronologie, l'astrologie, la magie, la médecine, la météorologie... » En fait, ce poème est tiré de « *Gouzerou ar Zaned* » (les Vêpres des Océanides), sortes de Histoires bretonnes, dont la valeur érudite provient de la ressource fortuite de motifs littéraires. L'imagination de La Villemarqué a abondamment puisé dans cette fabule populaire une profonde poésie sentimentale. Il a largement utilisé les traditions galloises et les poèmes de Merlin.*

♦ *Les Breiz* (XII). — D'après l'argument de La Villemarqué, Les Breiz serait le surnom de Morvan, rival de Louis le Débonnaire et champion de l'indépendance bretonne au 1^{er} siècle.

de. En réalité, utilisant une vague similitude de noms, il a arrangé une chanson ayant trait aux exploits de Jean de Landion, seigneur de Les Aulnays, qui s'illustra sous Louis XIII par deux duels heureux. D'autre part, beaucoup de circonstances du poème sont empruntées au cycle gallois de Pérodour.

♦ *Le Retour d'Angleterre*. — Au Diétrez ou à Yro-Zan (XXVII). — Ce poème, présenté comme un épisode de la conquête de l'Angleterre, au x^e siècle, par les Normands aidés des Bretons, fut utilisé par Augustin Thierry comme pièce justificative. Pour sa composition, La Villemarqué s'est inspiré d'une chanson populaire bien connue, racontant l'histoire de Silvestrik, jeune soldat du Trégor, enrôlé au temps de Louis XV par un sergent recruteur.

♦ *Le Clerc de Rohan*. — Kloeag Rohan (XXVIII). — Une chanson de la fin du xviii^e siècle relatant les trahisons de la Marquise de Guéno, surnommée « La Belle Proterpèze », assassinée en 1667 par ses deux beaux-frères. Luzel a recueilli cette complainte dans ses « *Gwerzioù Breiz-Izel* », sous le titre « *Marion L'égallée* » et A. Le Bras lui a consacré une étude dans les « *Mélanges d'Arbois de Jubainville* ». La Villemarqué la fait remonter au xiii^e siècle. L'héroïne en devient Jeanne de Rohan, fille d'Alain, vicomte de Rohan. La marquise de Guéno s'appela Diane de Ruzan, femme dans laquelle le poète n'a pas hésité à reconnaître une altération de Rohan.

♦ *La fille de Du Guesclin*. — Filhez ar Aotrou Gwesclin (XXXIX). Il ne semble pas que les exploits de Du Guesclin aient laissé une trace quelconque dans les chansons bretonnes. Luzel a retrouvé le texte populaire dont s'est inspiré La Villemarqué : une jeune fille de la campagne se tue pour échapper à un chenequin, elle est ensuite vengée par son amoureux. Le héros de la chanson populaire s'appela Rosmelechon que La Villemarqué transforme en Rogerson, autrement dit l'aventurier Roger David qui, au service des Anglais, fut battu par Du Guesclin en 1363, au château de Trogon, entre Moëlais et Guingamp.

♦ *Le Vassal de Du Guesclin*. — Gwaz Aotrou Gwesclin (XXXIX). — L'origine de cette chanson se trouve dans la gwerz de « *Yannik ar Bon-Geryon* ». C'est l'histoire d'un marchand de Rouen qui, venu à la foire de Carhaix, descendit à l'auberge du Cheval Blanc, où l'hôte avait l'habitude de dévaliser ses clients. Il fut sauvé par la servante. Deux versions de cette aventure ont été recueillies par Luzel. Dans le « *Barzaz-Breiz* », « *Yannik ar Bon-Geryon* » est devenu Jean de Pontorson et l'action se déroule au château de Mael-Carhaix.

On pourrait ainsi multiplier les exemples qui expliquent le mécanisme de l'embellissement des chansons populaires par La Villemarqué (1). Puisé par son patriotisme breton, il traite le fait sans cesse à la grande histoire les menus faits-divers narrés dans la complainte. Il embellit les personnages et en fait les acteurs d'événements historiques importants.

Cependant, cette analyse de la méthode de La Villemarqué ne doit pas faire oublier que le « *Barzaz-Breiz* » est une grande œuvre à la fois lyrique, épique et dramatique, et qu'il trouve normalement sa place à côté des grands poèmes nationaux où se reflète la sensibilité d'un peuple.

La musique.

La Villemarqué ignorait la musique et les airs notés, au nombre de 75, sont vraiment populaires et bien caractéristiques, à quelques exceptions près, de la musique bretonne par leur ligne mélodique, leur mode et leur rythme. Ils furent transmis par les amis de La Villemarqué, Jules Schaeffer, de l'Académie royale de musique, pour l'édition de 1838; Augustin Kerdré pour celle de 1846; Sigismond Rapartz et Thiebaux pour celle de 1867. (2)

(1) Voir « *Nouvelle Revue de Bretagne* », 1901, numéro 2; *Feuilleton* : « *Les trois moines rouges du Barzaz-Breiz* ».

(2) Sur la musique populaire bretonne, voir H. Corbeil : « *Je t'en lève ar Bonreiz Breizek* », dans « *Gouzerou* », numéros 104-106 (1907).

MILOEREU ARGANT

(MELEZOURIOU ARHANTI)

Selenet oll, o selenet!
Ur zong neud zo sauet,
Ar Varhaid dob Gerglujar,
Prôbakian plab oa ar en deoar.
Hag hé mamun laré dehi!
— « Marhaid geh, koanig oh-hui!
— « Ha petra veur dein boud ken bras,
Pe nem zimeet ket atan?
Pe ve deit en arvalenn ros,
Red é hé rutillell dohtu!
Kech ros doh er weenn en aval:
Ma n'her butuillet, 'h a da fall. »
— Me merbig, en em gontoret,
Abenn ur ble é véh dimeit.
— Ha ma varvan arag ur ble?
Hui po glabar tras goudé-ze!

Ma varvan-mé arag ur héf
Me lakét en ur hé neud.
Lakit tri bouked ar nem hé
Unan a roz, deu a loré.
Pe zeuy er gloer ar er véred
E kemerent beh ur bouked,
Hag é lareint 'n ell d'égile:
— Seis ur plab yeuank ame
Hag a zo maré en hé hoani,
Red é hé rutillell dohtu!
Ar en hent bras kent me lakét,
Kloh arveit ne sono ket;
Kloh arveit ne sono ket;
Beleg dem herhad ne zeuy ket. »

« *BARZAZ-BREIZ* »
(Eil lodenn - Kan XI).

DU CÔTÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le « *Breiz-Bruc* » vient de faire paraître, en vue de ses concours scolaires de 1927, un petit livret de chants et réclama-tions en breton. Aux douze textes proposés comme « concours imposés » pour les épreuves de chant et de diction, on a joint quelques leçons sommaires sur la langue bretonne et l'histoire de Bretagne.

Le « *Breiz-Bruc* », annonce qu'il consacrerà, l'an prochain, une somme de 200.000 francs aux prix accordés aux enfants et jeunes gens classés lors des concours organisés dans les quatre « pays » du Léon, de Cornouaille, du Trégor et du Vannetais.

Sujets des concours. — 1°) *Langue bretonne*; épreuve de lecture; 2°) *Réclama-tions*; 3°) *Chant* (morveau imposé et chant breton libre); 4°) *Narration* en breton; 5°) *Dessin*.

Les candidats des catégories de 9 à 11 ans et de 12 à 14 ans devront répondre à une question simple sur l'histoire de Bretagne.

Rappelons que l'an passé 750 enfants des Ecoles privées ont participé aux concours scolaires du « *Breiz-Bruc* ».

On ne peut pas se pas mentionner le caractère très populaire de ces concours, qui rassemblent et intéressent vivement des foules généralement considérables.

Sur ce terrain, les *Œuvres de l'Enseignement public* sont largement distancées par ce qui est entrepris du côté catholique. Les seuls concours bretons qui aient eu lieu jusqu'ici, à l'instigation des élèves des Ecoles laïques, sont ceux organisés en 1922-23-24, par « *Ar Palz* », et l'*Œuvre du Livre Scolaire Breton*. *Pointe de manuels financiers appropriés*, nous n'avons pu continuer nos *Concours-Enquêtes*, — dont l'exemple a été repris en Occitanie et par la « *Commission Internationale du Folklore de la Mer* ».

Il faudrait pouvoir, non seulement reprendre ces *Concours-Enquêtes*, mais organiser des *compétitions publiques de diction et de chant* en breton, suivant une formule nouvelle post-rite.

Il y a là des possibilités et un champ d'action qui attendent notre Mouvement de la Culture Populaire Bretonne, l'*Œ.F.F.O.L.E.A.* et les *Amicales Laïques*.

UNE LETTRE DE M. G.-H. RIVIERE

Monsieur le Secrétaire général et cher Ami,

« *Ar Falz* » fait appel à ses amis et je ne compte parmi eux. Vous trouverez ci-joint un chèque de 2.000 francs, tiré sur mon compte personnel. Employez-le selon votre sens, à deux abonnements de soutien ou à quatre abonnements ordinaires, à servir à qui vous voudrez.

Cet exemple que nous donne « *Ar Falz* » d'une coopération sérieuse et fructueuse entre recherche folklorique et pédagogique est de la plus grande valeur. Puisse-t-il servir de modèle à d'autres personnes, recevant toute l'aide qu'ils méritent, reprenant des l'année prochaine.

« Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à mes très dévoués sentiments. »

Georges-Henri RIVIERE,
Secrétaire général
de la Société d'Ethnographie Française.
Directeur du *Carnet International des Musées*.

EXTRAIT D'UNE LETTRE D'UN LECTEUR DU « TELEGRAMME » PUBLIÉE DANS CE JOURNAL LE 25 JUILLET 1926

« Nanti d'un bon bagage intellectuel, je ne renais compte néanmoins qu'il existe une bien regrettable lacune dans le culte que l'on a fait de la langue bretonne.

Le fait de ne pas connaître le parler qui a été depuis les origines la langue nationale du peuple breton, je suis las et qui a imprégné depuis quinze siècles le sol sur lequel je vis, me place dans la situation d'un étranger, d'un autochtone devenu étranger dans son propre pays.

Ainsi, je me suis décidé à entreprendre une étude soignée du breton et me en suivant avec intérêt les cours par correspondance, j'ai eu l'honneur d'être votre élève, pourrais-je pas le confirmer et m'en rendre compte ?

Pour compléter la documentation approuvée par divers instituteurs et ethnographes du « *Telegramme* », et à son correspondant, j'ai écrit, sous des noms de breton, par correspondance, d'« *Cher* », (Mlle Courteson, Châteauneuf, et « *Breiz-Bruc* », Châteauneuf), et quel compte rendu d'« *Ar Falz* ». Ce travail a été publié plus loin dans les *Indications*, sous-

STUDIADENN EVIT TALABARDERIEN

gond YANN AN HELGOUACH

ETUDE POUR BOMBARDE

Savet de peñver Skol-Hallv an Dossenn

Semaine d'études bretonnes du Dossenn 1956

Cette pièce est construite pour faire travailler quelques difficultés techniques. Il est bon de ne l'aborder que très lentement, en détaillant les mesures difficiles.

Les quatre premières mesures sont deux appels; le reste du morceau est un développement faisant intervenir des figures mélodiques et techniques très spéciales.

La précision du rythme doit être scrupuleusement observée. Les notes, ayant un point sous ou sur leur tête, doivent être jouées « piquées », très brèves, incisives.

Voici quelques détails à étudier plus spécialement:

- mesures 12-13-14 (faire attention à la justesse);
- mesures 18-19 (difficulté spéciale du doigté par suite du changement d'octave la-si-do);
- mesures 20-21 (faire attention à la justesse de l'arpège);
- mesures 23-30-31-32 (l'intervalle mi bémol-la bémol, qui est une quarte augmentée ou « triton », est difficile à jouer juste. Pincer fortement l'anche pour rectifier la hauteur des sons).

Comme toujours, il est nécessaire de bien moduler les fins de phrases (diminution de l'intensité du son) en pliant l'anche. Pour y arriver, faire des flages de sons sur les notes de fin de phrases.

Lorsqu', après l'étude très lente, le morceau sera exécuté un peu plus rapidement, il sera nécessaire de respecter les respirations qui sont toujours marquées par des virgules.

Le travail sérieux de cette étude, qui peut être considérée comme une petite pièce de virtuosité, doit amener un assouplissement du doigté, une amélioration dans le passage à l'octave supérieure et une « articulation » meilleure de la langue.

Y. L.B.

Anthroponymie de la Commune de Plouha

(COTES-DU-NORD - PAYS DE GOËLO)

par F. GOURVIL

La liste électorale de la commune de PLOUHA pour l'année 1951, compte tenu de radiations et d'additions portées sur ce document jusqu'en l'année 1955 en vue de la rédaction d'une nouvelle liste, groupe un total de 3.410 personnes. Celles-ci se partagent à elles toutes 867 noms ou formes de noms différents, sur lesquels 454, c'est-à-dire plus de la moitié, n'ont qu'un seul représentant, tandis que 80 sont représentés par 10 personnes ou davantage. La plus forte homonymie parmi ces derniers s'établit au chiffre 77, mais en définitive, la densité homonymique de la commune ne dépasse que légèrement le coefficient 3 à cause du grand nombre de patronymes à représentant unique.

De quel se compose la matière constituée par l'ensemble des noms d'électeurs inscrits dans la liste soumise à mon examen ?

PLOUHA étant situé sur les frontières linguistiques déjà séculaires du breton et du français, dans une région où n'existe aucune industrie, et qui, par conséquent, ne peut jouer le rôle d'un creuset au même titre qu'un centre usinier où viennent s'agglomérer des éléments hétérogènes du point de vue anthroponymique, il semblerait à première vue que les noms relevés dans le document consulté dussent s'équilibrer sensiblement dans chacune des deux langues, et même réserver une certaine marge numérique à l'avantage de la langue bretonne.

Ce n'est point le cas. Les pointages auxquels je me suis livré m'ont permis d'identifier de façon à peu près certaine comme bretons 254 noms contre 444 appartenant à l'onomatopée française, et 25 ressortissant à des langues européennes autres que le breton et le français. Les 147 restants sont des spécimens divers dont certains ont subi une bretonnisation phonétique ou orthographique, et dont d'autres sont présentement difficiles à rattacher de façon formelle soit à l'une soit à l'autre des deux langues voisines.

Une telle disproportion entre les deux principaux éléments constitutifs s'explique partiellement par certaines carences dans la lexicographie bretonne, par une certaine tendance à traduire dans les actes officiels des noms bretons dont la signification apparaissait de prime abord; mais aussi par un apport d'anthroponymes en provenance de localités de Haute-Bretagne où la langue française prédominait avant la fixation des noms de famille, d'autres localités du pays où le breton n'a jamais été en usage, et enfin de points du territoire français diversément éloignés de la Bretagne.

Dans le premier cas (noms provenant de substantifs ou d'adjectifs n'ayant pas leur équivalent en breton) on peut citer en exemple: *Le Borgne* et *Le Borne*, *Le Bréanté*, *Capitaine*, *Le Comte*, *Le Mercier*, *Le Pape*, *Picard*, *Protost*, *Le Roux*, *Le Tyrant* et plusieurs autres anciens surnoms et épithètes dévolus tels quels à d'authentiques bretonnants dès le XIII^e ou le XIV^e siècle au plus tard.

Dans le second cas (noms pouvant avoir été traduits du breton) les plus répandus sont les *Le Coq*, *Dauphin*, *Lainé*, *Le Pape*, *Richomme*, *Le Roy*, *Le Teun*, etc., repré-

sentant d'anciens *Quillec*, *Moroc'h*, *Hénaff*, *Floc'h*, *Pinnidé*, *Roué* et *Yanuauc*.

Toutefois, c'est autrement qu'il convient d'expliquer l'existence dans cette commune « goëloise » de 4.350 ans d'une très forte majorité de noms étrangers à l'onomatopée proprement bretonnante. Et ceci va nous amener à rechercher la provenance des 3.410 personnes figurant sur la liste mise à contribution.

Les indications fournies par cette recherche n'auront d'ailleurs pas un caractère absolu, car maints personnes venues se fixer à Plouha de tel ou tel point de la Basse-Bretagne ont apporté avec elles un nom français, tandis que d'autres, nées loin de Bretagne, et même en territoire étranger, y ont rapatrié un nom authentiquement breton.

Il reste cependant intéressant d'observer de quelle façon le brassage, inévitablement à première vue, d'une population mi-agglomérée, mi-éparse, peut influencer l'anthroponymie locale.

Parmi les 3.410 personnes mentionnées dans la liste électorale, 1.910 sont originaires de Plouha même (soit environ 56 %). Restent 1.494 inscrits venus d'ailleurs, qui ont apporté, ou pu apporter avec eux un patronyme breton ou non, étranger à la matière anthroponymique « autochtone ».

Or, les lieux d'origine de ces 1.494 inscrits de deux sexes se répartissent de la façon suivante:

15 localités situées dans neuf pays étrangers (Belgique, Suisse, Allemagne, Italie, Îles anglo-normandes, Autriche, Espagne, Tunisie, Antilles).

86 localités réparties dans 32 départements français (par ordre d'importance en ce qui concerne leur apport): la Seine 14 communes et 53 inscrits; la Seine-Maritime, 9 communes et 24 inscrits; la Seine-et-Oise, 9 communes, 12 inscrits; la Manche, 7 communes, 9 inscrits; le Nord, 6 communes, 7 inscrits; l'Oise, 3 communes, 3 inscrits; le Var, 3 communes, 3 inscrits; l'Alsace, l'Yonne, le Calvados, le Pas-de-Calais, la Haute-Vienne, chacun deux communes et deux inscrits; les deux Charentes, l'Orne, le Gers, la Gironde, la Meuse, l'Yonne, la Mayenne, les Ardennes, l'Indre-et-Loire, le Doubs, l'Essa-et-Loire, le Doubs, le Puy-de-Dôme, la Corse, le Lot-et-Garonne, chacun une commune et un inscrit.

273 communes bretonnes dispersées dans les cinq départements de Bretagne: COTES-DU-NORD (sans Plouha): 158 communes et 1.237 inscrits; FINISTÈRE: 45 communes et 76 inscrits; MORBIHAN: 17 communes et 19 inscrits; ILLÉ-ET-VILAINE: 13 communes et 15 inscrits; LOUPEL-LOUPEL: 2 communes et 2 inscrits (1).

Aux pays étrangers on doit des noms comme *Demañedo*, *Dreyer*, *Chiacelli*, *Laurid*, *Merlo*, *Münch*, *Merita*, *Osteri*, *Schiebel*, *Uso*, mais aussi des noms parfaitement français et même bretons, par suite de naissances enregistrées par exemple en Allemagne, en Autriche pendant l'occupation après la première guerre mondiale, à Jersey, ou des travaux saisonniers attirés des ménages bretons.

Mais l'étranger ne peut revendiquer le monopole des noms « exotiques » de Plouha. C'est ainsi que j'ai noté des *Cestiflo* nés à Gouëlle, un *Gestolder* né à Plouha même, des *Hilshelm* venant l'un de Sarreguemines et deux autres d'Amérie, une *Richt* enregistrée à Grâces-Guingamp, des *Clays*, d'*Hooghe*, de *Pelenseer*, *Vandenbroeck*, *Vandendriesche*, *Wulkensert* qui trahissent une origine flamande tout en étant nés respectivement à Saint-Pol-sur-Mer, Colombes, Marbaix, Tourcoing, Rouchin et Paris. Un *Podlignak* dont les ascendants étaient visiblement russes a, lui aussi, Paris pour lieu de naissance.

Dans plusieurs cas, des inscrits nés dans un département situé hors de Bretagne sont issus de parents bretons; mais dans la majorité des cas les immigrés ont apporté avec eux un nom nouveau, et ces cas sont trop nombreux pour que l'on puisse songer à les illustrer l'un après l'autre.

Parmi les 156 communes des Côtes-du-Nord qui ont fourni des inscrits à la population électorale de Plouha, ce sont évidemment les localités limitrophes ou assez rapprochées qui sont le plus abondamment représentées sur la liste: *Lanlous*, qui n'a que 345 habitants au dernier recensement, y est mentionnée à 35 reprises; *Ple-Nadel* est citée 60 fois, *Tréméven* 17, *Pludual* 76, *Pédiguen* 45, *Trévenez* 14; *Plouezec*, non limitrophe, y a 63 mentions, chiffre dépassé par *Gouëlle*, 73 inscrits, alors que cette commune est séparée de Plouha par *Pladual* et *Trévezennec*.

Il serait loisible de multiplier des observations de ce genre, qui n'ont peut-être rien à voir à première vue avec la science onomastique, et qui, cependant, éclairent la façon dont l'anthroponymie d'une commune déterminée est susceptible de se renouveler au bout d'un certain nombre de générations.

Les éléments stables d'une matière aussi composite ne peuvent se reconnaître qu'à la suite de sondages portant sur plusieurs siècles dans l'état civil et les registres paroissiaux de la commune intéressée.

On a vu plus haut que sur les 897 noms existant à Plouha, 454 n'y sont représentés que par une seule personne. Par contre, certains peuvent compter leurs homonymes par dizaines, et il en est ainsi des suivants: *Guilloù*, 77 inscrits, *Ollivier*, 74, *Le Meur*, 41, *Le Guen*, 38, *Josse* et *Le Piver*, chacun 37, *Henry* et *Eust*, chacun 36, *Connan* (ou *Cohan*) 35, *Ropers*, 34, *Hamon*, 33, *Auffret*, 31, *Le Roy* et *Richard*, 30, *Le Cornec*, 29, *Thouvenet*, 28, *Guérou*, 27, *Uro*, 26, *Thomas*, 24, *Le Fèvre*, *Jégou*, 23, *Geffroy*, 23, *Fen*, 22, *Le Picard*, *Morvan* et *Héary*, 20... pour nous en tenir aux patronymes portés par 20 inscrits au moins.

A part *Uro* et *Thouvenet*, qui peuvent être considérés comme sporadiques, tous ces noms font partie de l'onomatistique courante de Basse-Bretagne; mais la fréquence de leurs homonymes prouve une fixation assez ancienne dans la commune, encore que tous les noms anciennement usés ne fussent pas nécessairement d'une prolifération remarquable. Exemple, le nom *Couffon*, qui existait déjà à Plouha dès le xiii^e siècle au plus tard, que l'on relève fréquemment dans les chartes de l'abbaye de Beaulieu à cette époque, et qui n'a cependant pas plus de trois représentants dans la dernière liste électorale de la commune.

Il n'y a évidemment aucune loi fixe qui prescrive à l'exclusion ou au confinement des noms de famille. Les uns, comme *Guilloù*, *Le Guill*, *Le Roux*, qui comptent parmi les plus communs en Basse-Bretagne, doivent ce

caractère au fait qu'ils ont été dévolus simultanément à des gens vivant en des points très éloignés les uns des autres. Certains le doivent à la proflité d'un ou plusieurs de leurs titulaires.

Pour en revenir à ce que j'appellais plus haut les « éléments stables » de l'anthroponymie, des coupes en profondeur effectuées au moyen des Tableaux Décennales de Plouha pour la période qui va de 1843 à 1852 m'ont permis de vérifier la stabilité de deux cents familles au moins à travers le siècle qui s'est écoulé depuis lors jusqu'en 1951. Ne pouvant les citer toutes, je me contenterai de signaler qu'au cours de cette décennie de 1843 à 1852, on a enregistré à Plouha 27 nouveau-nés du nom d'*Auffret*, 17 *Blanchard*, 14 *Blannic*, 19 *Le Biter*, 19 *Boché*, 12 *Le Cavourin*, 47 *Le Cornec*, 21 *Dollo*, 15 *Dubourne*, 33 *Eust*, 26 *Ferlicot*, 25 *Fichou*, 27 *Geffroy*, 19 *Guérou*, 40 *Le Guilloù*, 26 *Hamon*, 47 *Josse*, 45 *Ollivier*, 31 *Ropers*. Or tous ces noms et 180 autres apparaissent dans la même table se retrouvant dans la dernière liste électorale, et c'est une chose assez rare pour mériter d'être signalée.

Mais il y a mieux: les archives municipales de la commune ont la bonne fortune de conserver une magnifique collection de registres paroissiaux en parfait état et d'une consultation facile, qui vont de l'année 1580 jusqu'à 1791. Ces documents contiennent de véritables trésors au point de vue anthroponymique et j'ai pu, malgré le peu de temps dont je disposais, y relever quantité de noms encore inconnus de moi, ainsi que des formes et variantes inédites. En dépouillant avec soin les registres de baptêmes dressés de 1580 à 1630, j'ai constaté avec surprise que près de 80 familles *fixées* à Plouha au milieu du xiii^e siècle y étaient déjà installées il y a au moins 250 ans.

De tels quartiers de fidélité valent bien des titres de noblesse, et c'est pourquoi j'en citerai ici les titulaires dans l'ordre où leurs noms me sont apparus:

Geffroy	Harscouët	Le Bergne
Le Meur	Le Diqué	Guérou
Morvan	Le Piver	Mahagnou
Le Quiniat	Contron	Dollo
Le Bozec	Lamb	Josse
Jégou	Le Gludic	Serrière
Thomas	Arthur	Poullart
Ropers	Guérou	Le Cornec
Le Roy	Tadec'h	Collet
Fichou	Saion	Le Chat
Contron	Le Louédec	Videment
Guiliemot	Le Fric	Hamon
Guilloù	Richomme	Louillard
Bensaît	Geslin	Bodé
Le Moal	Le Brigant	Bataud
Tiven	Gouërou	Harmond
Parco	Perrot	Lero
Le Taidu	Nedelec	Berthelet
Ollivier	Alial	Le Carlier
Threaien	Le Ronx	Le Bitter
Juau	Bouvier	Le Suavet
Le Moign	Coulou	Le Palsard
Le Ouen	Alanet	Le Lonquer
Cosson	Uro	Prétry
Philippe	Nicoi	Le Coarer

Parmi les porteurs de ces noms, plusieurs sont désignés dans les actes comme « noble homme », « honorable personne » et faisaient donc partie de l'aristocratie de Plouha aux xiii^e et xiv^e siècles. Un dictionnaire de Plouha aux xiii^e et xiv^e siècles, un dictionnaire de noblesse n'aurait pas manqué de mentionner ces nobles de cette localité: *Nobilia Plouha, nobilia neta*. C'est que cette noblesse paysanne, qui sans doute n'avait point de vassaux, menait à peu de chose près l'existence des gens du

commun. Elle s'est refondue depuis longtemps dans le peuple, et ses descendants ne se doutent généralement plus que tel ancêtre s'est paré de la particule et d'un additionnel emprunté au nom du village où il résidait.

(1) En tout, le nombre des localités ayant un ou plusieurs représentants parmi la population électorale de Plouha s'établit donc à 386.

Comme les chiffres ne sont réellement intéressants que par comparaison, il peut être curieux d'opposer à ceux indiqués ci-dessus d'autres ressortant d'un travail du même genre effectué en avril dernier à Elliant (Finistère), commune dont la population est, il est vrai, moins importante de plus de tiers que celle de Plouha:

PLOUHA		ELLIANT	
Inscrits	3410	2059	
Noms différents	867	323	
Moyennes homonymiques	3,93 %	6,37 %	
Plus forte homonymie	77	83	
Originaires de la commune	1916	1599	
Originaires d'une autre localité	1494	1360	
Pourcentage	43,81 %	66,48 %	
Communes représentées	386	193	
Communes bretonnes	273	91	
Communes non bretonnes	113	102	
Départements	37	14	
Pays étrangers	9	1	

Au Lycée de Vannes

L'exemple gallois

Nous avons su, par le « Réveil du Morbihan » (numéro du 3 juillet 1956), du discours prononcé à l'occasion de la distribution solennelle des prix, au Lycée Jules-Simon de Vannes, par notre ami J. Abas, professeur agrégé d'anglais et chargé de l'enseignement du breton dans cet établissement.

Nous retranscrivons le passage relatif au discours de J. Abas, entièrement consacré à la langue et à la littérature bretonnes et à l'intérêt présenté par leur étude:

On pense parfois que l'existence du breton est un obstacle à la pénétration des idées de progrès intellectuel ou social, et l'école, publique ou privée, a mené une dure lutte contre lui, dans cette perspective, jusqu'en 1940; sous peine de sanctions très sévères, il était interdit de le parler. C'était là soumettre l'enfant à une déracinement qui ne pouvait lui être que préjudiciable, et pour celui qui considère l'enseignement comme au service exclusif de l'enfant, le fait que, cinquante ans durant, le même procédé ait été aveuglément appliqué paraît tragique.

Le breton peut voir s'ouvrir devant lui des perspectives d'avenir qui sont déjà réalisées dans une région sensible à la nôtre: le Pays de Galles. Si vous y allez passer vos vacances, vous ne devriez pas manquer d'assister à un spectacle unique en son genre, l'« Eisteddfod ». Tout se dit dans la langue du pays; vous y verriez le couronnement d'une année de culture musicale, poétique, artistique, qui s'est développée dans chaque bourgade, dans chaque école.

L'Angleterre a gagné beaucoup de ces cultures loca-

Quoi qu'il en soit, j'ai cru bien faire en citant les patronymes qui, depuis près de quatre siècles assurent la liaison entre l'anthroponymie ancienne et l'anthroponymie contemporaine du chef-lieu de canton proposé à mes observations par le X^e Stage d'Ay Pals.

F. GOURVIL.

APPENDICE

Noms et variantes rares, relevés dans la liste électorale de Plouha

A titre de curiosité, voici une liste de noms peu répandus que j'ai notés au cours de mon dépouillement:

Becmann	Douares	Pladec
Biliqueur	Fozou	Prédry
Le Biter	Glanabr	Le Palsard
Bongoat	Le Gouander	Quetruac
Boutennec	Gouivestre	Le Quiniat
Brocher	Gustic	Servjet
Le Calennec	Le Lonquer	Le Scouarc'h
Caranel	Le Loez	Le Svaer
Cavarin	Le Meze	Taldu
Le Clint	Le Mindu	Thouvenet
Le Coarer	Mouzer	Le Carlier
Le Cougan	Aludé	Collicet
Couffon	Le Pellec	Poasvéra
Disque	Perédo	Turtier

les qui se sont développées à sa périphérie; le théâtre, le roman, la poésie anglaise ont été rajoutés par les formes littéraires nouvelles importées d'Irlande ou du Pays de Galles.

Est-il téméraire de souhaiter que le même fait se reproduise chez nous? Alors que la culture artistique et littéraire de notre pays est centralisée dans la capitale, il devient une nécessité de développer la culture régionale...

Il subsiste encore dans le peuple une culture, une manière originale de voir, de sentir, de juger, qui est digne d'être exprimée. Une véritable démocratisation de l'enseignement, en dirigeant vers nos lycées et universités l'éélite des classes populaires, en leur procurant une culture universelle en prise directe sur leur génie propre, ne formera-t-elle pas un jour des hommes capables de présenter à la Bretagne un miroir littéraire où elle se reconnaîtrait, et d'ouvrir à la littérature française des horizons nouveaux?

Un discours de J. Abas, M. Coppens, Maître de Conférence à la Faculté des Sciences de Nancy et ancien professeur au Lycée de Vannes, a répondu en s'associant à l'appel pour la défense du patrimoine breton:

Je vous demande, a-t-il dit, de remettre en honneur, non seulement la langue bretonne, mais aussi nos traditions, notre musique et nos chants, vos monuments et nos œuvres d'art, pour que les Bretons ne deviennent pas, sous peu, un peuple sans voix, perdu dans un pays sans attrait.

LA VIE CULTURELLE BRETONNE

KENDALCH

Comité Consultatif. — Le Comité Consultatif et la Commission des Délégués de « Kendalch » se sont réunis à Lorient, le 7 octobre.

Entre autres questions, le Comité Consultatif a donné son avis pour l'établissement d'un calendrier des Journées d'Étude organisées par les Amicales de Cercles Celtiques. Il sera tenu compte des Journées prévues par les diverses Fédérations représentées à « Kendalch » ; les Fédérations éviteront, de leur côté, de gêner les réunions considérées par des séances de travail fixées aux mêmes dates dans les mêmes régions.

Assemblée Générale. — A Nantes, le 21 octobre, près de 150 délégués, représentant une centaine de groupes locaux et les Fédérations, ont participé à l'Assemblée Générale de « Kendalch », qui s'est tenue au Château des Ducs, sous la présidence de M. Mocar, assisté de M. P. Roy et de P. Hélias.

Des décisions importantes ont été prises concernant la carte et le journal de la Confédération. La carte confédérale sera de 100 francs par membre. Le journal « Kendalch » sera tenu à l'objet même de la Confédération, qui est l'« Union des Fédérations et des Associations culturelles, artistiques, folkloriques et sportives de Bretagne ». Les informations d'ordre économique qui pourront y être publiées n'aborderont pas les problèmes généraux de l'économie politique. Un Comité de rédaction fonctionnera à Brest, sous la responsabilité du Président de la Confédération et avec la collaboration de représentants des Fédérations.

Le journal sera servi gratuitement aux groupes affiliés, à raison de vingt exemplaires par société. Le journal recevra naturellement des abonnements individuels.

Cette motion concernant l'action de la F.C.B. près du Ministère de l'É. N. fut présentée à l'Assemblée Générale et adoptée à l'unanimité.

Un appel de M. Mocar à l'union autour de « Kendalch » pour la sauvegarde des richesses de notre folklore et un renouveau de la culture bretonne conclut la journée. (1)

« ENGLEO BREIZ »

(Fondation Culturelle Bretonne)

Publication d'un lexique en Orthographe Universitaire.

« Engleo Breiz » vient de faire paraître le « LEXIQUE FRANÇAIS-BRETON ET BRETON-FRANÇAIS » préparé par MM. Hélias et Hélie.

Cet ouvrage, qui n'est que l'annonce d'un dictionnaire plus important, rendra de très grands services à l'enseignement de la langue bretonne. Grâce aux fonds recueillis par les Cercles Celtiques, Groupes de Souveurs et Amicales Bretonnes, le Lexique édité par la F.C.B. pourra être édité à moindre prix aux élèves des cours de breton.

Ce lexique suit les principes de l'Orthographe Universitaire de la langue bretonne, mise au point sous les auspices de la Faculté des Lettres de Rennes et après deux années d'étude poursuivie avec la collaboration de tous les écrivains et enseignants qui ont bien voulu accepter de se rendre aux réunions organisées par la « Fondation ».

Les principes essentiels de cette graphie sont donnés en tête de l'ouvrage avec des indications sur leur application et sur la prononciation. D'ici quelques semaines une étude plus détaillée sur l'Orthographe Universitaire sera éditée par « Engleo Breiz ».

L'Orthographe Universitaire de la langue bretonne, qui a reçu l'approbation des autorités académiques et ministérielles, sera désormais celle admise dans les examens et dans les concours scolaires.

(1) Nous nous devons de signaler que le principe de la carte confédérale a malheureusement été repoussé par l'Assemblée Générale de B.A.B. à Arroy, le 24 octobre.

Autres éditions de la F.C.B.

Paraitront prochainement :

1° « MOJENNOU AR MOR », de Pierre Hélias, sous forme d'une belle brochure illustrée de photographies en héliogravures de Jos Le Doaré;

2° « D'AM BROIG, MA BUHEZ », poèmes de Honan et Mounq, Grand Prix Littéraire de la Langue Bretonne pour 1956;

3° La Brochure annoncée ci-dessus sur l'Orthographe Universitaire de la langue bretonne.

COLLECTES POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Les fêtes bretonnes ont apporté, cette année encore, une contribution appréciable à la campagne de collectes en faveur de l'enseignement du breton, organisée par la « Fondation Culturelle Bretonne » avec la collaboration des groupes affiliés à « Kendalch ».

Ont été ainsi recueillis :

Aux Fêtes de Corcosalle, 137.000 francs; aux différents « Bleu-Briz » régionaux, 112.000 francs; au Festival des Cornemuses, à Brest, 70.000 francs; aux Fêtes ou Léon et du Trégor, 59.000 francs; à la Fête des Cornemuses, à Trémarc'h, 21.000 francs; à la Fête des Filles Bleues, 16.000 francs; etc.

Par ailleurs, de nombreuses Amicales et Fédérations de Bretons hors-Bretagne ont joint ou continuent de joindre leurs efforts à ceux des Cercles folkloriques et Sociétés culturelles de Bretagne.

C'est ainsi que la F.C.B. a reçu l'aide financière des Amicales bretonnes des localités suivantes :

— Cherbourg, Clermont-Ferrand, Courbevoie, Linnouin, Lorient, Vallée de l'Oust, Menton, Nancy, Oran, Rabat-Salé, Saint-Denis, Toulon, Fontevaux, Tours, Casen, Abéjan, Kenakry, Alger, Le Mans, Cholet, Marseille.

— ainsi que celle des « Korollerien Breiz-Izel », des Bagadou « Bleimor » et « Morgaz », des Secours de Paris, de la Fédération des Sociétés Bretonnes de la Région Parisienne, de Nevezour, de diverses collectes organisées lors de rétes à Paris et en banlieue, de l'« Entente Culturelle Bretonne » (Paris), sommes transmises directement ou par l'intermédiaire de la Section parisienne de la « Fondation Culturelle ».

Nous nous réjouissons de cette action d'ensemble de la plupart des groupes bretons, sans distinction de tendances, unies pour assurer la défense et le renouveau de notre patrimoine le plus précieux : la langue.

Les besoins sont considérables : il faut réunir des millions et des millions de francs pour éditer dictionnaires, manuels, classiques et matériel d'enseignement, mener une inlassable propagande, conclure à bonne fin une œuvre de recensement aux aspects multiples.

LA SEMAINE INTERNATIONALE DES MUSEES EN BRETAGNE

Dans le cadre de la « Semaine Internationale des Musées », instituée par l'UNESCO, des visites gratuites de musées ont été organisées dans plusieurs villes de Bretagne. C'est le cas notamment des Musées de Rennes, de Quimper, de Nantes, dont les Conservateurs, Mlle Berhaut, MM. Quiniou et Gaubier, ont assuré la présentation de certaines galeries aux jeunes gens des écoles et aux membres de Sociétés culturelles. A Nantes, une exposition des Arts et Traditions populaires de Bretagne a été organisée au Musée du Château des Ducs.

UNE INITIATIVE A ENCOURAGER :

L'Orchestre de musique de danse « Son ha Koroll »

Des musiciens professionnels viennent de constituer à Brest une formation de musique de danse bretonne et celtique.

Après de longues enquêtes sur la Chanson et la Musique bretonnes, et au terme de plusieurs mois de mise au point, l'orchestre « Son ha Koroll », que dirigeait MM. Le Moign et Yajolles, a donné une audition privée, à Brest, Galerie Angren.

Les animateurs de « Son ha Koroll » ont pour ambition de parvenir à une reprise des danses populaires par la jeunesse. Ce but est aussi l'un de ceux poursuivis par les Cercles Celtiques et Groupes de Souveurs. On peut espérer aboutir en Bretagne à des résultats comparables à ceux obtenus en Catalogne française, où, grâce à la constitution de « coblas », la musique traditionnelle est à nouveau en honneur dans tous les milieux et se trouve être dansée dans tous les bals, dans toutes les fêtes. (1)

UN CALENDRIER MURAL BRETON

« Kendalch » vient d'éditer un calendrier mural en breton pour 1957, format 22,5 x 32, avec 12 feuillets mensuels en couleurs. Les groupes peuvent commander directement les calendriers par paquets de 20, au prix de 1.500 francs, en s'adressant à M. Pierre Roy, 46, rue Louis-Turban, Rennes, Règlement à M. L. Bourc'his, « Kendalch », 4, rue Sainte-Catherine, Quimper.

DISQUES BRETONS

La Maison Wolf-Le Noan (Disques « MOUEZ BREIZ », Quimper) nous annonce la prochaine parution, en disques 45 tours, de chants en breton et en français de P. Le Penven et P. Hélias, interprétés par M. et Mme Yvon Le Marchandou, entre autres : « Glenan », « Enes Vas », « Entre la mer et le vent ».

(1) L'orchestre « Son ha Koroll », qui se classe déjà parmi les meilleures formations de danses en Bretagne, est à la disposition de nos Cercles et Amicales pour des soirées et manifestations. Son programme comprend des danses modernes comme des danses folkloriques. — Ecrire à M. Le Moign, 4, rue Bonquet, Brest.

LABOUR HOR HENEILED (LES TRAVAUX DE NOS AMIS)

Préhistoire.

Nos amis Gicq, L'Helgouach et Briard nous commencent régulièrement les brochures et tirés à part dans lesquels ils font le point de leurs campagnes de fouille. Dans une récente série de communications, ils rendent compte de leurs travaux aux camps de Barrenec, en Plouezoch (ou d'Arvrenec) et de malheureusement irréparables déprédations ont avorté une partie importante des travaux. Il s'agit d'un « glissement » d'un intérêt sans doute unique en son genre dans toute l'Europe occidentale.

Archéologie et Histoire de l'Art.

Notre ami Y. Coppens nous a communiqué sa notice, insérée dans les « Annales de Bretagne » (tome LXII, 1956, fascicule 2) sur « Quelques croix marbrières du XII^e siècle finissant », étude illustrée de deux planches de photos et de dessins de l'auteur.

Ethnographie.

Charles Le Gall a fait paraître dans les « Cahiers de l'Insee » (N° 1-1956) une étude très complète sur « Le dimanche des Rameaux : de quelques usages folklorico-religieux du bois en Haute-Bretagne ».

Littérature.

La même revue a commencé à publier le travail critique d'Edouard Valet sur les « Fabliaux et sermons de Frédéric Le Casquer », dont il avait fait le sujet d'une très intéressante conférence à notre stage de Saint-Pol-de-Léon, en 1953.

A la Radio.

« Le Grand Valet », adaptation française de la pièce de Pierre Héliac : « Ar Mevel Braz », a été diffusé sur les ondes de Bruxelles-III, le 14 octobre.

Sur simple demande...

LES VETEMENTS DE TRAVAIL



LA SEMAINE INTERNATIONALE DES MUSEES EN BRETAGNE

fournissent aux Instituteurs, Insitutrices, Professeurs et Maîtres de l'Enseignement Technique ou Agricole

DES LOTS DE TRÈS BONS BUVARDS PUBLICITAIRES

en langue bretonne ou française

Ecrire à la Maison ARIÈS et Cie

15, rue Marie-Rouault - RENNES

Notre cours de breton par correspondance

Tout le monde peut s'inscrire au Cours de breton par Correspondance organisé par « Ar Falz ».

Il s'adresse aussi bien aux grands élèves des Cours Complémentaires, des Lycées, des Collèges, des Ecoles Normales, des Ecoles Techniques, etc., et aux personnes de toutes professions qu'aux Enseignants qui, jusqu'à présent, ont été les plus nombreux à le suivre.

Ce Cours est à la portée de toutes les bourses. Les seules dépenses demandées sont :

- 1) Un droit d'inscription de 200 francs (inscription gratuite pour les adhérents du Mouvement de la Culture Populaire Bretonne et pour les Elèves et Etudiants);
- 2) L'achat des livres (voir ci-dessous) (580 francs au maximum);
- 3) Une enveloppe affranchie pour le retour de chaque série de devoirs.

INSCRIPTIONS

On remplira le bulletin ci-dessous et on l'adressera à « Ar Falz », B. P. 19, Brest (Finistère).

On règlera par mandat à « Ar Falz », B. P. 19, à Brest - C. C. P. n° 439-20 Rennes le montant de l'inscription et des livres demandés.

LIVRES

- a) DEBUTANTS
- 1) « Komzom, Lennom ha Skrivom ar Brezoneg »; franco, 280 francs;
 - 2) « Lexique breton-français et français-breton »; franco, 330 francs. (Elèves des Ecoles: 100 francs);
- b) BRETONNANTS
- 1) La « Méthode rapide de lecture du breton » (50 francs);
 - 2) Les cahiers de « Skol ar Brezoneg », fournis par « Ar Falz-O.L.S.B. »;
 - 3) Le « Lexique » (330 francs).

DEVOIRS

a) DEBUTANTS

Devoirs fournis par le professeur pour chaque leçon du Manuel. Correction sous quelques jours.

b) BRETONNANTS

Etude des textes remis par le professeur; réponse aux questions posées; thèmes. Le professeur corrige tous les « textes libres » rédigés par les Elèves.

FREQUENCE DES DEVOIRS.

En principe, un devoir par semaine. On peut adresser plusieurs séries de devoirs en même temps.

VANNETAIS

Un cours spécial en breton de Vannes est donné par un maître vannetais.

RECOMMANDATION IMPORTANTE

On veillera à affranchir correctement les devoirs adressés à la correction: 15 francs jusqu'à 20 grammes; 25 francs jusqu'à 50 grammes.

« SKOL DRE LIZER AR FALZ » - B. P. 19, BREST (Finistère)

Bulletin d'inscription au cours par correspondance d'« Ar Falz »

Je désire suivre le Cours de breton par Correspondance organisé par « Ar Falz ».

Veuillez noter mon inscription et m'adresser la première série de devoirs.

Nom et Prénom: _____

Adresse exacte: _____

Age: _____ Profession: _____

Je suis BRETONNANT - NON-BRETONNANT (rayer l'une des mentions).

Vous voudrez bien me faire parvenir (rayer les titres non demandés):

— Le Manuel « Komzom, Lennom ha Skrivom ar Brezoneg » (280 fr.);

— Le Lexique breton-français et français-breton (330 francs);

— Le premier cahier de « Skol ar Brezoneg » (50 fr.);

— La « Méthode rapide de lecture du breton » (50 francs).

J'adresse à « Ar Falz » - B. P. 19 Brest - C. C. P. 439-20 Rennes, la

somme de _____, montant du droit d'inscription et des

livres demandés. A _____, le _____

(Signature)

Embannadurioù nevez

Niverenn 4 - SKOL - Dastumadenn G'heohmirez a G'elennourier. A zo enni 300 DIVINADELL. « Kevet gant an Ao. Ar C'hlares er helaouennou kos dreist-oll.

Savet eo bet al leorig-mañ evit ar Skolou, hag e tepleg an oberour e vez boaz da rei divinadelloù da studia eun diou pe deiz gwech ar mun d'eo skolou. Enklaskou a ra ar yugale e-touez o berent hag ar re goz evit dizolot divinadelloù all.

Ar pezh a lavar an Ao. Ar C'hlares diwar-benn daives an divinadelloù a zo talvoudus, a gav deom:

• Sevenadur an divinadelloù-mañ a zo eur sevenadur et da get. — hini an trevez hag an dremm-tou, — pell diouz sevenadur an helikopter hag ar plastig. Bez ez eo c'hoaz war ar mariad sevenadur ar mteioù hag a-vel ma car ar yugale a-vremañ petra eo ar hanab hag al lin. D'eo koz, kement-se a ro eun d'arvoudigez eun-veur d'eo divinadelloù-mañ. Dreio e teuz ar yugale da gavat an amter dremmet, da vragañ doujada evit ar biñvion-se na gaver ken nemed er hontedennou hag er mirioù, ha d'eo lekka da d'arva harzoude an traw eun. An divinadelloù a lakao ar yez da gavat war vuzelloù ar re yaouank, an doujañ da gredi en o halon hag ar varzoñez da vuzeliañ en o spered.

• NIREIO. Pennadenn-Lenn-ha-Studi dibabet evit ar Skolou en oberen veur Mistral, embannet gant « LOU PROUVENÇAL A LESCOLO », Saint-Rémy-de-Provence, gant abasseñ Yañh Kuzul Departamant ar « Bouches-du-Rhône ». — Pennad-digeri ha do-tennoù (e-touez anez) da heñt ar penadenn gant Charles Rostand, eur Haglav ar gant Charles Mauron hag eur Studiadeniñ gant René Jouveau.

• Hui lez eus ar seurt hon eus ezomm e Breiz evit studia oberour ker skrivagnerien brezoneg. Red e vije deom alvoudus ar letita ar gwella oberour Malmarcher, Blou, Kallouch, Luxe, Kernarker hag eun toullad skrivagnerien a-vremañ. Siouas, re a vel a ves lezet war ar memes tud, kement tra a gressit ober war eun dro, breva o zammig yebet evit moné d'ar bolh. Hec'h a re yaouank, teina tamm-ha-tamm gonidegetou bian pe vrasoù digand hor renerien, dastum eun lebeud arharant, hag hen diglin e leorioùgou diaber e evit d'arv-annez an tregedou. — E-touez, e ziom mouez en o hornig, o heñt eus ar voger (pe eus an islonk), eun toullad tud all, barreg ha goulig, o hortez p'loù out peserz d'eo da zond, peserz burrad, ma teulo P'ebli Eneka daveto, revise, pe ma lakio padred ar gouarnamant pe an O.N.U. ar brezoneg. — Hui e dre-oll er skoloù, petra ken nemed evit ober pitjadur dezo emchaha.

AU BEAU PAYS DE BRETAGNE

ANTHOLOGIE GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
AVEC ILLUSTRATIONS ET DESSINS

par A. DUPUIS, Inspecteur de l'Enseignement Primaire à Saint-Brieuc,
et F. COANT, Directeur de l'École Normale d'Instituteurs de Saint-Brieuc

Le Pays, la Population, les Coutumes, Traditions et Légendes, l'Histoire, la Vie Intellectuelle et Artistique, Chansons et Airs Populaires

Un fort volume de 437 pages 16 x 24 (750 francs).

Éditions « LES PRESSES BRETONNES », 19, rue Paulain-Corbion, SAINT-BRIEUC.

Vente: « LIBRAIRIE DES ÉCOLES », rue Saint-Goueno, SAINT-BRIEUC.

Art décoratif celtique: ARMORIQUE (III)

Motifs relevés sur des pièces de monnaies armoricaines



Le Gérant: A. KERAVEN
Imprimerie du « Télégramme »
rue Jussieu - Paris

Supplément à " **Ar Fals** " N° 5-1956

La Langue Bretonne dans les Examens de l'Enseignement Supérieur et Secondaire

Après la réponse de M. le Ministre de l'Éducation Nationale :

Une Enquête officielle sur l'enseignement du Gallois
La Fondation Culturelle Bretonne répond à l'argumentation de M. le Ministre
Nouvelle démarche de M. TANGUY PRIGENT au nom du C. E. L. I. B.

I. — LA RÉPONSE DE M. BILLÈRES, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
A M. TANGUY-PRIGENT, MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Fondation Culturelle Bretonne a eu communication, par l'intermédiaire du C. E. L. I. B., de la réponse du Ministre de l'Éducation Nationale, M. René Billères, à la lettre adressée, le 23 mars dernier, par M. Tanguy-Prigent, Ministre des Anciens Combattants et Président du Groupe Parlementaire du Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons, à propos de la valorisation des épreuves de breton dans les examens de l'Enseignement Supérieur et Secondaire (1).

Voici la réponse de M. Billères:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 6 août 1956.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un vote du Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons concernant d'une part l'inscription des Certificats de Littérature et de Philologie Celtiques sur la liste des Certificats d'Études Supérieures pouvant être choisis pour la licence d'enseignement des langues vivantes étrangères et, d'autre part, l'épreuve de langue bretonne au baccalauréat.

Sur le premier point, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, à qui la question a été soumise à deux reprises, s'est opposé à toute adjonction à la liste des Certificats pouvant être choisis comme cinquième certificat en vue de la licence d'enseignement des langues vivantes. Il a jugé souhaitable de limiter, au contraire, le choix offert aux candidats et d'éliminer cinq des certificats précédemment inscrits sur la liste (Grammaire et Philologie Françaises, Grammaire et Philologie, Littérature d'une deuxième langue vivante étrangère, Littérature comparée, Linguistique générale).

D'autre part, en ce qui concerne l'épreuve de langue

bretonne au baccalauréat, la difficulté réside dans l'impossibilité où nous nous trouvons, bien évidemment, de considérer le breton comme langue vivante étrangère.

Quant à la valeur reconnue à l'épreuve facultative de langue bretonne au baccalauréat, cette question relève du domaine législatif. En effet, c'est la loi numéro 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux qui prévoit, dans son article 3, que les points obtenus au-dessus de la moyenne pour l'épreuve facultative au baccalauréat n'entrent en ligne de compte que pour l'attribution des mentions autres que la mention « Passable ».

Je regrette vivement de ne pouvoir, sur ces divers points, donner satisfaction aux vœux du Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons. Soucieux cependant de tenter de trouver une solution aux problèmes qui vous préoccupent et d'accroître le rayonnement de la culture bretonne, je prévois sans tarder une enquête sur les moyens d'améliorer l'enseignement de la langue bretonne en Bretagne par comparaison avec l'enseignement de la langue galloise dans le Pays de Galles.

En outre, tenant à manifester l'intérêt que j'attache à maintenir la langue bretonne comme discipline d'enseignement supérieur, je tiens de décider la création d'une maîtrise de Conférences de Celtique à Rennes. Un arrêté est en cours, concernant M. Trépos de cette maîtrise.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'expression de mes sentiments très distingués et de cordial dévouement.

Signé: René BILLÈRES.

(1) Voir « Ar Fals », n° 3 (1956), ou « Engleo Breiz », n° 3 (avril 1956).

2. — NOTE DE LA FONDATION CULTURELLE BRETONNE

Après avoir pris connaissance de la réponse de M. Billères aux demandes de la Fondation Culturelle Bretonne transmises par M. Tanguy-Prigent, la Commission de l'Enseignement de cet organisme a rédigé la note ci-dessous, qu'elle a prié M. Tanguy-Prigent de bien vouloir communiquer à M. le Ministre de l'Éducation Nationale.

Cette note est une réponse très complète à l'argumentation de M. Billères à propos des différents points soulevés précédemment, admission de certificat de colture pour la Licence d'Enseignement, admission du breton comme seconde langue au Baccalauréat et valorisation de l'épreuve facultative de breton, également au Baccalauréat.

FONDATION CULTURELLE
BRETONNE

NOTE A PROPOS DU BRETON AUX EXAMENS

Dans sa réponse à M. Tanguy-Prigent, Ministre des Anciens Combattants et Président du Groupe Parlementaire du C.E.L.L.B., M. Billères, Ministre de l'Éducation Nationale, déclare regretter de ne pouvoir donner satisfaction aux vœux du Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons en ce qui concerne aussi bien l'inscription d'un certificat de colture dans une licence d'enseignement que les épreuves de breton au baccalauréat.

En ce qui concerne les certificats à option de la licence de langues vivantes, le Ministre rappelle que le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, loin de vouloir en allonger la liste au profit de colture, souhaiterait au contraire y supprimer cinq certificats, qui sont nommés :

Nous ferons remarquer qu'à part le certificat de linguistique générale, tous ces certificats demeureraient quand même inscrits au programme d'une autre licence d'enseignement, le plus souvent comme certificats obligatoires, et que les professeurs y prépareraient donc encore une majorité d'étudiants dont ils seraient en mesure d'exiger un effort considérable. Nous remarquons aussi avec plaisir que sur la liste en question demeureraient quand même le certificat de langues et littératures scandinaves, qui ne peut se préparer qu'à PARIS et à CAEN, faute de professeurs compétents ailleurs, tandis que trois des cinq certificats visés se préparent dans toutes les Universités de France, et les deux autres en beaucoup d'autres villes.

Or, les seuls professeurs de colture en France enseignent à PARIS et à RENNES, et on voit mal pour quelles raisons il ne leur est pas permis de délivrer un certificat de philologie celtique, ou de langues et littératures celtiques, contenant les mêmes avantages pratiques, puisqu'il en a le niveau scientifique que le certificat de langues et littératures scandinaves délivré à PARIS et à CAEN.

Il est indéniable qu'en Bretagne des maîtres munis d'un certificat de langues et littératures celtiques trouveront un meilleur emploi à une compétence ainsi sanctionnée, que ne le feront en Normandie, ou d'ailleurs ou en France, des maîtres munis d'un certificat de langues et littératures scandinaves. L'opinion bretonne usant même réclame un enseignement du breton donné par des maîtres ayant reçu en Faculté une formation sérieuse, tandis qu'en Normandie l'opinion ne s'intéresse pas à l'enseignement du scandinave dans les établissements du second degré, encore moins dans ceux du premier degré.

A propos de l'admission du breton comme seconde langue vivante, M. le Ministre de l'E. N. indique que la difficulté réside dans l'impossibilité de considérer le breton comme langue ÉTRANGÈRE.

Il est bon de rappeler que, si l'épreuve de seconde langue inscrite au nombre des épreuves obligatoires, uniquement en première partie, et pour les séries Classique B, Moderne et Technique B, concerne en principe des langues étrangères au nombre de sept (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe), différentes conventions ou circulaires ont permis aux originaires d'un certain nombre de pays étrangers et de l'Union Française de substituer leur langue maternelle à l'une des sept langues ci-dessus désignées.

Les langues étrangères admises à la place de l'allemand, l'anglais, etc., sont l'arabe, le danois, le grec moderne, l'irlandais, le norvégien, le néerlandais, le polonais, le roumain, le suédois, le tchèque, le turc, le serbo-croate. Les langues de l'Union Française actuellement admises sont l'hébreu, le cambodgien, le laotien, le malgache et l'arabe. Pour l'arabe, un décret du 8 décembre 1947 a autorisé les candidats au Baccalauréat à présenter l'arabe dialectal maghrébin et l'arabe littéral comme deux langues vivantes distinctes. L'arabe littéral pouvant être choisi comme langue unique, ou première langue, ou deuxième langue, et l'arabe dialectal maghrébin comme seconde langue. Il est à noter que dans le cas des langues parlées par des populations de l'Union Française, les décrets et textes officiels n'utilisent pas, pour les qualifier, l'épithète « étrangères ».

De plus, des arrêtés ont fixé les programmes des épreuves spéciales au baccalauréat organisées au Maroc, en Tunisie, en Égypte, en Syrie et au Liban, et ces programmes non seulement permettent aux candidats à la première partie de subir à l'examen écrit une composition dans la langue du pays où se passe l'examen, à la place d'autres épreuves, mais leur font obligation (sauf pour une partie des candidats en série A) de subir à l'oral une explication d'un texte emprunté à la littérature de ces pays. À l'écrit, c'est généralement une épreuve de langue étrangère qui se trouve ainsi éliminée par une épreuve dans la langue du pays; à l'oral, c'est toujours le cas (première ou deuxième langue vivante, suivant les séries). À la deuxième partie du baccalauréat, les candidats résidant dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger peuvent également demander à expliquer un texte emprunté à la littérature du pays où se passe l'examen à la place d'un texte de l'une des sept langues étrangères énumérées à l'article 16 du décret du 7 août 1927.

Il parait absolument justifié que ce qui est admis pour les langues vivantes étrangères, comme par exemple le portugais et l'italien, ou pour des langues de l'Union Française, comme l'arabe maghrébin, le laotien, le malgache, devrait l'être tout autant pour une langue parlée par des populations métropolitaines, comme le breton, langue-mère du gaulois, dont les titres de noblesse devraient pourtant être reconnus des pouvoirs publics puisqu'ils ont en fait la dernière survivance du passé celtique de la France.

Il est douteux que l'on puisse soutenir que les langues admises à remplacer l'une des sept grandes langues étrangères énumérées à l'article 16 présentent toutes un intérêt philologique, littéraire, ou simplement pratique, supérieur à celui présenté pour les Bretons par la langue bretonne, étroitement apparentée aux grandes langues indo-européennes de culture.

Nous nous réservons de revenir ultérieurement sur cet aspect de la question et de montrer l'énorme intérêt que l'étude du breton, de la littérature bretonne et de la civilisation celtique ancienne peut apporter à la culture générale des Jeunes Bretons.

Il nous apparaît indiscutable que l'étude approfondie d'une langue, d'une littérature, d'une civilisation originale comme c'est le cas, doit pouvoir être sanctionnée dans les examens officiels aux niveaux de l'Enseignement Secondaire comme de l'Enseignement Supérieur.

C'est dire que nous ne voyons pas quels arguments d'ordre culturel on peut valablement opposer à notre demande d'admission du breton au nombre des langues pouvant être substituées, au baccalauréat, à une seconde langue vivante étrangère.

Nous ne voyons pas davantage quelle législation, en dehors de décrets essentiellement modifiables, on peut opposer à cette demande, et la lettre de M. le Ministre de l'Éducation Nationale ne l'indique pas.

En ce qui concerne l'épreuve facultative de breton au baccalauréat, M. le Ministre oppose à nos demandes le fait qu'une loi a prévu que les points obtenus au-dessus de la moyenne s'imputent en ligne de compte que pour l'attribution des mentions. Un changement dans cette disposition relèverait donc du domaine législatif.

Nous reconnaissons volontiers la valeur juridique de cet argument. Nous ferons seulement remarquer que le rédacteur de la loi du 11 janvier 1951, et les défenseurs des langues régionales dès qu'ils le prenaient conseil, auraient bien voulu que les points au-dessus de la moyenne comptent pour l'attribution du diplôme, comme cela se fait pour les autres épreuves facultatives (gymnastique, couture, dessin, musique).

C'est seulement en raison de l'opposition catégorique des services du Ministère de l'E. N., et afin de permettre le vote d'un projet de loi qui reconnaissait, pour la première fois, le droit des langues et dialectes locaux à être enseignés et admis dans les examens, que l'auteur du texte (M. Deixonne) accepta de renvoyer l'article 9 de son projet dans le sens exigé par le Ministère, c'est-à-dire en ne donnant aux points au-dessus de la moyenne d'autre valeur que de servir pour les mentions.

À la lumière de la lettre de M. le Ministre de l'E. N., il apparaît désormais que le seul moyen pour les amis du breton, de l'occitan, du basque et du catalan de voir l'épreuve facultative de langue dite « locale » revêtir un intérêt pratique véritable serait le vote d'une nouvelle loi.

3. — NOUVELLE LETTRE DE M. TANGUY-PRIGENT A M. BILLÈRES

La C.E.L.L.B. nous communique le texte de la lettre que M. le Ministre de l'Éducation Nationale :

COMITÉ D'ÉTUDE ET DE LIAISON
DES INTÉRÊTS BRETONS

Paris, le 23 octobre 1956.

M. Tanguy-Prigent, Ministre des Anciens Combattants, Président de la Commission Parlementaire du C.E.L.L.B., à M. René Billères, Ministre de l'Éducation Nationale.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 août, répondant à la mienne en date du 24 mars 1956, et relative à l'enseignement de la langue bretonne.

Il m'a été agréable d'apprendre qu'une maîtrise de Conférences de Colture était créée à la Faculté des Lettres de Rennes, et aussi qu'une enquête avait été faite au Pays de Galles par les soins de votre Ministère en vue de l'inspiration de l'exemple gallois pour la solution des problèmes que pose en France l'enseignement du breton.

Je souhaite vivement qu'à la suite de cette enquête, à laquelle il semblerait utile d'associer la Commission Culturelle du Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons, le Ministère de l'Éducation Nationale voudra bien faire confiance à l'Université de Rennes pour déterminer la place à donner à la langue bretonne dans l'enseignement en Bretagne et notamment dans la préparation en Faculté des maîtres qui dispenseraient cet enseignement.

Une telle procédure permettrait de couper court aux critiques qui ont été souvent portées par les représentants de l'opinion bretonne. Celle-ci a été en effet très surprise par les refus du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, lorsqu'il a été demandé d'insérer, simplement comme quatrième certificat à option, un certificat de colture dans une licence d'enseignement; elle s'est étonnée qu'un spécialiste des études celtiques ne faisant partie de ce Conseil, aucun non plus n'ait été invité à venir y exposer le problème alors qu'il n'en manquait ni à Paris

Nous croyons savoir que les Parlementaires bretons étudieront prochainement cette question. Les Parlementaires des autres régions intéressées ne manqueront pas d'apporter tout leur concours à la préparation et au vote de ce projet.

La disparité de valeur entre l'épreuve facultative de breton ou d'occitan et celle d'éducation physique ou d'enseignement ménager, par exemple, contraindra également le Parlement, nous en sommes persuadés, de la nécessité d'amender l'article 9 de la loi de 1951. Nous ne manquons pas de signaler aux parlementaires qu'il serait juste de préciser dans le nouveau texte que le coefficient à accorder à l'épreuve facultative de langue « locale » devra être effectivement le coefficient 1 pour la première partie du Baccalauréat (à dans la série Technique), comme pour la trentaine d'autres langues admises, au lieu de 1 comme cela a été jusque-là jusqu'à présent pour les langues « locales ».

Il est possible d'ailleurs que l'on ne se borne pas à valoriser l'épreuve facultative de langue « locale » au Baccalauréat et que le nouveau texte étudié apporte d'autres améliorations à un enseignement qui, bien que ne comportant que des avantages pour la culture générale de nos jeunes et de nos jeunes gens, comme pour la sauvegarde des valeurs purement françaises, n'a guère rencontré jusqu'ici les encouragements qu'on pouvait attendre pour lui.

ni à Rennes. Or, la formation sérieuse des maîtres en Faculté, qui n'est pratiquement possible que dans le cadre d'une licence d'enseignement, est la condition essentielle d'un enseignement de qualité dans les établissements secondaires.

Justine personnellement qu'en conformité avec les doctrines pédagogiques modernes, universellement admises, on doit accorder la place qui lui revient dans l'enseignement à la langue bretonne, langue maternelle d'un million de citoyens français et représentant une partie importante de notre patrimoine national.

C'est là non seulement mon souhait personnel, mais celui de l'unanimité des parlementaires bretons et de toutes les grandes associations culturelles bretonnes groupées dans le C.E.L.L.B.

Nous ne pouvons, en effet, nous tenir pour satisfaits par les conditions qui sont actuellement celles de l'enseignement du breton, notamment en ce qui concerne la place presque insignifiante qui est faite à notre langue régionale au Baccalauréat.

À ce sujet, la Commission Culturelle du C.E.L.L.B., après avoir pris connaissance de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, me communique la note ci-jointe, que je crois utile de vous transmettre, car elle précise notre position.

Notre Commission Culturelle se tient naturellement à votre entière disposition pour un exposé complet sur la question de l'enseignement du breton, à l'occasion de l'enquête éponyme par votre lettre.

J'ai la conviction que cette enquête sera menée, sous votre haute direction, dans un esprit objectif, avec comme souci essentiel celui que vous avez si bien fait ressortir dans votre projet de réforme de l'Enseignement d'adapter notre système scolaire aux progrès de la Pédagogie moderne, aux besoins du monde contemporain et également aux conditions et aux besoins locaux ou régionaux.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments très distingués.

TANGUY-PRIGENT

4. — LA MOTION ADOPTÉE LE 21 OCTOBRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « KENDALCH », CONFÉDÉRATION GROUPANT PLUS DE 6.000 MEMBRES DES CERCLES CELTIQUES ET GROUPES CULTURELS BRETONS :

Motion adressée à M. le Ministre de l'Éducation Nationale

Réunie à NANTES le 21 octobre 1956, l'Assemblée Générale de « Kendalch », représentant plusieurs milliers de membres des Cercles Celtiques, Bagadoz, Groupes folkloriques et Sociétés Culturelles de Bretagne, après avoir pris connaissance de la réponse adressée le 6 août dernier au sujet de l'enseignement du breton par M. Billères, Ministre de l'Éducation Nationale, à M. Tanguy-Prigent, Ministre des Anciens Combattants, exprime ses remerciements à ce dernier et aux Parlementaires bretons pour les efforts qu'ils déploient, en accord avec la Commission Culturelle du C.E.L.L.B., pour défendre la langue bretonne et son enseignement.

L'Assemblée Générale enregistre avec satisfaction la promesse de M. le Ministre de l'Éducation Nationale d'organiser une enquête sur les moyens d'améliorer l'enseignement de la langue bretonne en Bretagne par comparaison avec l'enseignement de la langue galloise dans le Pays de Galles.

Elle exprime l'espoir :

1°) que cette enquête sera entreprise assez rapidement dans les meilleures conditions d'objectivité et d'impartialité. Il importe que les enquêteurs fassent appel à l'aide de personnes averties des problèmes pédagogiques et culturels posés par l'enseignement du breton ;

2°) que la comparaison avec l'enseignement du gallois au Pays de Galles sera conduite non par une simple enquête par voie consulaire (qui ne pourra apporter que des documents dont nous disposons déjà), mais par l'envoi d'une mission d'étude sur place afin que les services du Ministère de l'E.N. puissent recevoir le témoignage direct de ses propres enquêteurs pour connaître les dispositions prises par le gouvernement du Royaume-Uni afin de favoriser les études galloises à tous les niveaux d'enseignement et juger les résultats obtenus ;

3°) qu'il sera fait appel à un spécialiste des études celtiques en France et à la Commission Culturelle du C.E.L.L.B. pour participer à cette enquête en Bretagne même et au Pays de Galles.

Par ailleurs, ayant pris connaissance de la note à propos du breton dans les examens par laquelle la F.C.B. répond, sur le plan technique, à certains paragraphes de la réponse de M. Billères, l'Assemblée Générale approuve entièrement les conclusions de cette note, à savoir :

1°) qu'on ne peut valablement refuser à un certificat de Celtique délivré par la Faculté des Lettres de Rennes la même valeur pratique qu'à un certificat de scandinave délivré par la Faculté des Lettres de Caen ;

2°) que refuser au breton son admission comme seconde langue au Baccalauréat, parce qu'il n'est pas une langue vivante ÉTRANGÈRE, est illogique à l'égard des Bretons, puisque les ressortissants de certains pays de l'Union Française sont autorisés, eux, à remplacer par leur langue maternelle l'une des sept grandes langues étrangères examinées à l'article 16 du décret du 7 août 1937.

L'opinion bretonne s'attend à recevoir satisfaction dans le cadre d'une réforme de l'enseignement soucieuse d'assurer l'expansion de l'enseignement qu'appellent les conditions nouvelles de notre civilisation (...), de rendre plus cohérent l'édifice universitaire, et, en même temps, de l'adapter (...) aux progrès de la Psychologie et de la Pédagogie. (Projet de réforme de l'enseignement, exposé des motifs.)

Ces progrès de la psychologie et de la pédagogie ne permettent pas d'ignorer plus longtemps les conditions linguistiques particulières de la Basse-Bretagne. Et de ces conditions linguistiques particulières, il ne sera jamais mieux tenu compte que si « une règle fondamentale domine le nouveau régime, celle de laisser à chaque Université une très grande liberté pour adapter les moyens dont elle dispose aux besoins de sa région ». (Éducation Nationale, 11 octobre 1956, page 4.)

En attendant le vote de cette réforme, la Confédération « Kendalch » et toutes les Sociétés rassemblées par elle demandent aux Parlementaires bretons et au C.E.L.L.B. de demander le dépôt d'un projet de loi destiné à reviser et améliorer les mesures accordées par la loi du 11 janvier 1951, dans le sens d'une valorisation des épreuves de langues régionales dans les examens et d'un encouragement véritable à l'enseignement de ces langues.

L'Assemblée Générale fait confiance à la Fondation Culturelle Bretonne pour continuer à assurer la défense de la langue bretonne, et s'engage à appuyer toujours davantage son action, notamment en donnant à la Journée de la Langue bretonne une importance encore plus grande qu'au cours des années passées.

(Motion approuvée à l'unanimité et transmise à M. le Recteur d'Académie de Rennes et au C.E.L.L.B. pour communication à M. le Ministre de l'Éducation Nationale.)

Nantes, le 21 octobre 1956.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président général de « Kendalch »,
Signé : Pierre MOCAER.

STAGADENN da AR FALZ -- Supplément à "AR FALZ" N° 5-1956 (Septembre-Octobre)

... "Ar Falz" B.P. 19 -- BREST

1. 109

PENNADEU-LENN AVED SKOLIEU BRO-GEMMED

I) -- FALZ FOERAJ --

- I -

Er blé-ma sh ob troc'it em 'fenn de voned shé de Feér hanter-Genver. Eia lared mad er wirioné, un tamdig dober am boé de voned dehi. Rag a 'hen'arail, é vehé bet taol chañs dein digerein en dé-sé.

Chetu penaoz éh ob degoñhet me zreñ: ur bugal seùd hez bob dober aneñon eid lakad é leh en hani n ob arlané genem hag a ob bet zot lared d'é vamm doné d'er hlah. Mall a ob! Ur rienn-gaill, me sud vad! Nag ul laer!

Hag er voéz ha laret dein de vitin er foér:

-- A pe gareheh, boulem keh, moned d'ober un droiad betag er foér, marse é kavehek ur hrenna'd homag?

Ha mé ceil!... Met hag en taol ketan, sh arrih ér foér, em boé gwelet erhoalh ne ob ket tu dein de hoprad bugal er'ad. Na gopreh a zo bréna, me heh tud! Pouiz er bugal éh argant!

Ma n'am boé ket kavet bugal erbe, kompérian em boé kavet ur sort. Ré élon hag a ob é klask, ya é klask! Rag éi ma lare Mari-Jojeb Kerpont a ob ob é klask ur vateh ino:

Er klask a ob frank;
Met er havoud ne ob ket stank.

- II -

...Eh oem é teviz hag éh ivet a pe nas ur hanterh dein de skoein ar me sk'é.

-- Mall a vo achap, Edeor, émé-dan dein. Geall vall. D' bodér ér énn deli d'er harr moned kuit.

-- Ha ped ér é?

-- Temp minut a vank hoak de bodér ér.

Ha san arag ha mé ar é lérh.

N'am boé ket gweñt ugent paz ér mäs; god en harr a ob arnon, chetu riskiet me zred ar er pañaj (red é laret éma diharag pañaj Honbont; rag nen dé ket sur er ohiar em boé ivet en dé me lakelit de strobatoñ), ha ceit nem b'té, me heh tud, éh ur chudell pri a ob ino god ur varhedouréz, émek kant arall. Ha treret er chudell!

Hag er varhadouréz ar me zro:

-- Sapré baitas! émé-hi, mèù oh, pe ne zalhet ket mui ar ho sañ!
 Chetu pell zo non deus ket gaoeit kampenn erbed sort-sé dein.
 Pétra respont? Pétra gobár? Cherrein mem beg ha pécin er chudell.

-- Pégenent ho chudell?

-- Deg réal, émé-hi.

Ha mé reit dehi ur villétemn a ugent réal én ul laret:

o.c. --Rantet monci dein ha fonnabl, rag goall vall é dein moned d'en

Ha ti tennet un nebed billétemn ha monci ag é sah dantér. Met kaer hé devoé tourhellad, ugent blank a vanké déhi:

-- Touchet 'ta, touchet 'tal a laran-mé.

-- Touchet, touchet! a respontas-hi; factè dihoall a dorreïn me chudell ha ne vohet ket ama! N'am eus ket da ranteïn deñ. Kerhet d'obér monci.

-- Bihanoch a ardeù; nen dan ket-mé d'obér me hent ar droed, ar bouiz pris ho chudell-huil!

Ha mé, boutet me xroed én ur chudell arall, én ul laret déhi:

Ma heh tud, hommeh a oè chomet banet inel

Gozig éh oen fier a me zaol, é tégoeh ér gé, fierroh oïd a p'am beñ kavet ur bugul. Ne oè ket tihet deïn moned barh en ti, ma oen é komz a me zaol kaer d'er vestréz.

Pe oen achih, hi oelit ha laret, god selleù du en déleù arnañ:

-- Ardeù koh! factè aboel kas er chudell arall genoh d'ér gé, é leh hé zorreïn!

Loeiz HERRIEU

(Fennad dibabet géd G. BERNIER)

=====
 =====
 =====
 =====
 =====

--- ER BREHONEG HAG ER GALLEG ---

Paod a dud a choëj getè éma groñs énep d'er galleg piñ bannag a gar er brehonég; revé-zé, er Vrotoned ne ra ket vad dehé diskein na lakad en treu de voned ar wellad. Nen dé ket gwir en dra-sé tamm erbed.

Er Vreizh, p'o deus dalhet mad d'ò lavar keltieg, a zo dishaval e spered deñ Pani er Callued, en deus ankocheit er heltieg, én ur stouéïn édan kléan Sesar. En neu spered-mañ ne rinkant ket, oïd koment-sé, boud é kar en sil deñ égilé. N'ò deus meïd de hounéd unan hag er all anohé é kerhed dorn deñ dorn; ésoh é helleïnt élsé doned de born, a wellad huñs mat-dén; de labourad oïd en dra-sé, é teli en oll dud a galon boud goubéat é bed-mañ, ma tel er gwir goué ag en nerh de hoamad hag en nerh salvaz ag er gwir de gribad berped. Ré gear ha ré ihuél é er galleg anehon é unan oïd en doué d'obér a un gemer deñ er brehonég, na deñ lavar erbed arall komzet étaléou. Eitè-int boud peurikoh, éh dra-sé ne vir ket dohté a seùl ébù inour er vro.

Oweled a réér bleu er hlazenn
 é houbéïn é sked er rozeïn ?

A-benderall, p'eb rummad tud a bleu er gwir de hoarn ha de résauéïn lavar é houndadeù; hag er vro é vennehé torreïn er gwir-sé a natur, a welhé droug é koéh geti.

Emile ERNAULT
 (Kentskrid "Gwerziou Barz ar Goad")

--- ER HEMENER, ER HAH, HAG EL LEAH RIBOT ---

Troieù en advérenn, éh oè er gemeréïn én ti o unan kaer. Oeit é oè er vateh d'er sèheréh bugad. Lared a ra Joel d'er hañt

-- Mañ mil ha mil penn kah ! Mad ho eus gaoeit donet de hoari dehein ! Eh an-mé de fardeïn un huisadenn arnoch. Puroh é yéet goué hag ho mistr genoh. A pe oeh, er mintin-mañ, e fardeïn ho fri tartous ar bleïn me chudellad. é hoarhé ho mestréz darhein, kentoh eged ho kas d'el logod. Mad huñ a rekañ-huñ gouled n'on ket-mé taclét de lipad damoranteu déñ erbed, nebetoh hoah ré kihier. Ur poullkiad dech hag ur pennderévér deoh ér ribotad kampennet-mañ aveid bruid ha fleurad smonenn ho mestréz. Gelloud a red goué dévaz ma vé huék damoranteu pologed kah !

Ha sauet Joel a-giar é dorcheïn, distaget un taol goaleïn

ar souk er polog kah, trohet é huitell-adél dehon hag er fardet éz podad kobbenn.

Pell arlerh m'éma didorchemmet er gemenérion é sañ félaj é Kerivins. Peb unan a grog éna é labourt er bastred a zo ar en hachereh lamn; er grogés a zo plomet o heglieu dehh; éma en diegeréz é veskein hé ribotad. Adal er stokademou kotan é chom er voskeréz bammet kaer é kavet er hobenn ker kalet ha ker sonn édan hé bah. Ne sell ket ken test

-- Divréh en dén, a choñj-hi, a vé hantér hernet ha marh arlerh un debeh bugad.

Kent pell neoañ ne hell ket mired a lared:

-- Ne houian ket petra a hoall déh en amonem-mañ héneoañ; kalet é hl d'er gouiañ; un aneh a vehé a pe vehé mesket ha tolpet ken abred.

Dén erbed éna ti ne gompren pénaoz éma deit er ribotad é ker keheting amér.

Hag er vestréz de blomm avid dileahein ha mérad en amonem. Spontet é d'er strouilleznad a denn éna un dornad.

-- O, men Doué ! petra dennan-mé amañ? Deit de wiled .

Ha goudé ur sell, é spont merhed en ti ha mitihion. Huchal a rant éna ul lodé "Er hah é, mamm ! Er hah é, er vestréz !"

Ne oé ket a fari. Embér é kavér penn de soaré er véereh. En ne eb-sé éna oé bet kaset arlerh er gemenérion é Kerivins ! E-pad ar filajad-mé é reka boud kornet diakoarn Joel Kerdilor.

Er grampeberéz a droh er ribardennereh éna ul lared:

-- Mar ne vé ket droug god er vestréz, er leah ribot-mañ a yei arhoah vitin, o boellou Joel, é Kerivins. Demorantou kah ne da ket geton. Divalzinoh é déh bleh kah. Gouist e vo mar chomant a drés ar poull é galon.

" Ne vé ket a vonah
Ne douzér é gab ! "

En trenez vitin éma kaset oé leah bléueg de Kerivins ha berbet é de hard Joel avid o lein. Er hamer bras a sañ ihuél é lédiadou, o ar - distro. Ha éna kent pell de huchal:

-- Ne gleuet ket, er vestréz. Ne gleuet ket? Nen deus ket silou éna ho tigeñ-hui, krédan. Ne sahan moid pan buoh ar ne loé diar ne chudillad !

-- Eleuet, Joel, leah ho chudilladu-hui nen dé ket bet godret na silot amañ. Metch Kerivins a zo deit er mitin-mañ de regas deus avideh leah-ribot freak en nibour. Laret hé deus deus ho péh hi garohannet he kralh abalamour n'hé deé ket leah amonem de rain deah déh. Grad vad a bouain de ré Kerivins boud roit deus en tu d'ebér plija-dur dech adal er mitin.

MENNU (Bourapted en tigeñ)

A PROPOS D'UNE SUBVENTION
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
POUR NOS STAGES D'ETE (I)

Par lettre en date du 4 septembre (et qui nous est parvenue après la clôture de notre "Semaine d'Etudes bretonnes") M. MEHEUST, Chef du Service Académique de la Jeunesse et des Sports à Rennes, nous a fait savoir que, à la suite de ses réclamations à Paris, une subvention nous est accordée pour l'organisation de nos Stages d'été.

M. Méheust veut bien nous dire qu'il pense que, dans ces conditions, rien ne s'opposera à la reprise de notre Stage en 1957.

Nous nous faisons un devoir de porter cette nouvelle à la connaissance des lecteurs d'"Ar Falz".

Nous espérons pouvoir les informer, dans le prochain Numéro, que l'injustice dont nous avons souffert cette année a été corrigée, tout au moins dans une certaine mesure.

Nous exprimons à M. le Chef du Service Académique de la Jeunesse nos vifs remerciements pour les efforts qu'il a déployés en vue d'obtenir que nos Stages de Culture Populaire Bretonne reçoivent de son Administration tous les encouragements que nous sommes en droit d'attendre.

La décision prise à Paris et que M. Méheust nous a annoncée permettra de réduire le déficit de notre Stage de 1955. Ce déficit a considérablement gêné notre action cette année et, par suite, a nui à l'action culturelle laïque en Bretagne, en nous obligeant à remplacer notre grand Stage annuel de 20 jours par une Semaine d'Etudes au programme chargé.

Malgré les difficiles conditions dans lesquelles cette Semaine a été organisée (à la demande instante de nos Amis et des animateurs de Groupes), - malgré une augmentation de prix du séjour (augmentation consécutive au manque d'aide officielle) qui a entraîné l'absence de beaucoup de jeunes, - la Semaine d'Etudes Bretonnes du Joesen-Dantez a rassemblé un nombre important de participants: 66-70 personnes en permanence, une centaine durant 2 journées.

C'est là une nouvelle démonstration que nos Stages d'Etudes régionales correspondent, ainsi que nous l'avons maintes fois affirmé, à une NECESSITE, à un véritable BESOIN. Les Pouvoirs Publics se doivent, pour remplir leur rôle, de procurer aux organisations culturelles com-

.....
comme la nôtre tout l'appui matériel qu'appelle le succès de pareilles rencontres.

Le Secrétaire général d'Ar Falz"
et des Stages de Culture Populaire Bretonne:
A. KRAVEL

(1) La présente Note était jointe aux 150 exemplaires du N° 5-56 d'Ar Falz" que nous avons adressés le 4 Octobre à des Abonnés et à des un certain nombre de destinataires de Services officiels ou d'échange qui, par suite d'une malencontreuse erreur de manipulation des bandes d'expédition, n'avaient pas reçu ce numéro dès sa parution, au début de septembre.

Par souci d'une information complète et loyale, nous estimons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs la nouvelle, annoncée par M. Méheust, de l'octroi d'une subvention de la Jeunesse et des Sports aux Stages d'Ar Falz".

Nous devons ajouter que, par ailleurs, M. Kivélès, Conservateur en Chef du Musée des Arts et Traditions Populaires et Directeur du Conseil International des Musées, avait bien voulu nous aviser de la même nouvelle, dont l'avait informé M. le Directeur de la Culture Populaire au Secrétariat de la Jeunesse et des Sports.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

.....
POUR NOS LECTEURS NON-BRETONNANTS

Articles en breton dans le N° 5-1956 d'AR FALZ":

-Page 83: CHARLES LE SEAC'H (A propos de la mort de notre Président: nos derniers entretiens avec Ch. Le Séac'h; sa contribution à nos travaux et à l'action d'Ar Falz" depuis dix ans; sa dernière lettre.) Charles Le Séac'h nous avait fait parvenir, pendant notre Semaine d'Etudes du Dossen-Santec, une petite monographie en breton sur "Le plus petit pays indépendant", l'île de Lundy, terre celtique, que l'on trouve entre le Pays de Galles et la Cornouaille britannique, au large de l'embouchure de la Severn; une partie importante de la documentation sur Lundy lui avait été fournie par M. T. JONES, de Cardiff, Gallois espérantiste. La Conférence de Ch. Le Séac'h a été lue, au micro de Radio-Quimerc'h, par nos amis P. Hélias et P. Trépos, le 14 octobre.

-Page 88: VALEUR DE LA LANGUE BRETONNE, texte de l'allocution de Pierre Hélias lors de la remise du Grand Prix Littéraire de la Fondation Culturelle Bretonne à M. R. Le Moigne et R. Broudic, à Quimper, le 21 Juillet 1956.

-Page 91: MIROIRS D'ARGENT, Poème du "Barsaz-Breiz" (Seconde partie, Chant XI).

Supplément à AR FALZ", p. 3

-Pages 99 à 106: "L'ECOLE DU BRETON"

(Fiches d'étude pour Bretonnants)

- 1.-La Villemareuil; notice sur le Barsaz-Breiz; Œuvres;
- 2.-Le mariage de la fille du Roi (extrait de "Merlin-Barde")
- 3.-Les-Breiz; II. Le Retour;
- 4.-Héloïse et Abailard
- 5.-La Culture populaire en Basse-Bretagne: "Contes, Chants et Comptines au coin du feu", extrait des "Souvenirs" de Yem Ar Gow;
- 6.-Deux Nobis inédits de J. Le Penven et F. Hélias.

-Page de couverture: "Publications nouvelles"; à propos du Recueil de "300 Devinettes" de M. Le Calvez et de "Miréio" (Classiques Provençaux édités par "Leu Prouvenço à l'Escolo", de Saint-Rémy-de-Provence, avec l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône).

.....
SUPPRESSION DE L'ORAL AU BACCALAUREAT ?

..... La suppression (plus ou moins totale) de l'Oral au Baccalauréat, qui figure dans le programme de la "Petite Réforme" de l'Enseignement, -annoncée par le Ministre de l'Éducation Nationale, -pose un nouveau problème aux défenseurs des Langues Régionales.

Les détails manquent, pour encore. Il est d'ailleurs possible que la mise en application de cette mesure ne se fasse pas dès la présente année scolaire, étant donné l'opposition d'un grand nombre de Professeurs ...et celle du Conseil Supérieur de l'É.N.

Nous devons suivre de près cette question, et, au cas où le décret envisagé serait pris, étudier une solution de remplacement (pour l'épreuve facultative de breton)... qui ne pourrait être qu'une épreuve écrite.

Une remarque, en tout cas, dès à présent, - et pour le cas où l'épreuve orale facultative serait supprimée:

Le DECRET ministériel annoncé fera-t-il litte des dispositions d'une loi qu'on nous oppose par ailleurs quand nous réclamons la valorisation de l'interrogation de langues régionales au Baccalauréat?

.....
GROUPES FOYERIQUES LAIQUES BRETONS

Tenez-nous au courant de vos Activités, pour que nous puissions en donner un court compte rendu tous les 2 ou 3 Nos d'Ar Falz". Signalez-nous les résultats de votre action sur le public. Faites-nous connaître les recherches entreprises sur le plan local, vos projets, les difficultés rencontrées.

OBERENN AL LEORIOU-SKOL BREZONEG

DON'ONOU digemeret er mizioù tremenet:

An Ao. Briard (500 lur);- An Dimezell R. Jégo (2.000);- an Ao. Laurent (2.000);- an Ao. G. Ar Moal (1.000);- an Ao. Y. Marcel (1.000);- F. ha Y. Foudnant: 1.000.

Kalz euz ar heneiled a oa bouz da rei o frot da Oberenn al Leorieu-Skol Brezoneg beb bloaz, a re bremañ o skodenn da "Emglec Breiz", da geñver keat Devez ar Brezoneg. Setu moarvad abeg an niver bihan a zonezonu a zigouez war-eeun ganeom, abaoe bloaz pe zaoz.

Pedi a reom evolate an oll dud a hellfe rei skoazell da O.L.S.B. beza soñj en ezomou braz an Oberenni

Niveremou "Skol ar Brezoneg" :

Skolaerien ha Kelemerien a hell goulenñ diganeom niveremou euz ar C'haier VII, dre 20 pe 30 ma karont, diouz niver ar vugale a fell dese lakad da lenn brezoneg.

Heb dale e vo prest "MOJENNOU"AR MOR" Per Helias ha GERIADURIG an Ao. Seité da Stéphan. War-dro penn Kenta niz kerzu e teulit er-geñs.

LIVRES RECHERCHES pour la Bibliothèque de travail d'Ar Falz"-O.L.S.B.

- "GRAMMAIRE BRETONNE" du Pays de Tréguier (Le Clerc)
- "GVALARN" NR 1 (1925)
- "BARZAZ-BREIZ" Tome I (Edit. 1846)
- "GWERZIOU" ha "SONIOU BREIZ-IZEL" (Luzel)
- Ouvrages de IOTH, d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, DECHELETTE, etc... (Littérature, Linguistique et Civilisation celtiques).
- Ouvrages et Revus en Vannetais.

"Ar Falz" peut, en échange, procurer un certain nombre de Nos de Gwalarn et d'autres ouvrages en breton, épuisés en librairie.

Aux Stagiaires de BREHEC:

→ Qui a emprunté "PROSPER PROUX" (Thèse Taldir, en breton) et "Canacuennou grêt gant eur C'hernevad" (édit. 1838)?

AMIS d'Ar Falz", Membres du "Mouvement de la Culture Populaire Bretonne", il est INDISPENSABLE de trouver de nouveaux Abonnés. Les CENT-QUARANTE-NEUF (149) Abonnements nouveaux enregistrés depuis Janvier... quant une progression très sensible du chiffre de nos abonnés, mais tout de même insuffisante encore pour assurer une publication régulière sur 28 ou 24 pages par numéro. Il faut que vous nous aidiez à trouver UN NOUVEL ABONNÉ PAR JOUR ! Demandez-nous un CARNET d'ABONNEMENTS !

"skol ar brezoneg"

1.-Notre septième Cahier "SKOL AR BREZONEG", édité par l'Œuvre du Livre Scolaire Breton pour les Cours de Breton, est conçu suivant la formule des précédents numéros:

1a) Etude d'un auteur ou d'une oeuvre par cahier (une notice bibliographique en breton, suivie d'extraits, avec quelques remarques, en notes, sur le vocabulaire, ou la grammaire ou l'ouvrage examiné, suivant les cas...et la place dont nous disposons);

2a) Un "pennad" se rapportant à la culture populaire (légendes, chants, traditions, etc...)

Ce 7ème fascicule est en grande partie consacré à La Villemarqué et au "Barzaz-Breiz". Nous aimerions savoir si la petite étude en breton (p. 2/4) n'a pas paru difficile: à elle seule, cette notice littéraire offre la matière d'une leçon. Chaque extrait du B.B. est suivi d'observations assez brèves (nos Leçons de breton disposent de bien peu de temps: 1 heure, 2 rarement, par semaine).

2.-A propos du texte de Yeun ar Gow (pennadon 5, 6, 7).- Ce texte, extrait du chapitre: "An Nozvezioù e Korn Ar c'aledi spont ha dud", pp. 153-161 de "E Skeud Four bras Sant Jermen", nous a paru fort intéressant pour l'étude de la culture bretonne traditionnelle. Il permettra à nos élèves de connaître tout au moins un certain nombre de titres et de thèmes de légendes et de chansons qui étaient très populaires dans toute la Basse-Bretagne, voici à peine un demi-siècle. Certains de nos garçons et de nos filles ont sans doute entendu raconter ou chanter quelques unes d'entre elles par les vieux de leurs familles, un plus grand nombre auront probablement gardé le souvenir d'allusions à ces contes et à ces chants; et il est probable que plusieurs connaissent bien des variantes des comptines citées par Yeun ar Gow.

Bien que ne faisant qu'aborder l'un des aspects de la question, les commentaires de l'auteur sur la Culture traditionnelle permettent aux maîtres d'entamer avec leurs élèves un passionnant échange de vues qui ne manquera pas d'être repris au cours de leçons ultérieures, à l'occasion d'autres lectures. Les causes de l'abandon progressif de l'ancienne culture populaire (loisirs différents, presse, radio, communications, influence des "modes" parisiennes et internationales, etc...) seront mises en évidence. De même, les raisons qui provoquent l'intérêt d'une partie des intellectuels et aussi de la Jeunesse pour le "Folklore" (développement des loisirs, réaction contre l'uniformisation du monde moderne, épuisement des "thèmes" en Littérature, et en Cinéma, etc...)- Enfin, les élèves se mettront facilement en quête des comptines, chansons, contes, dans leur famille, leur village.

3.-Nous ajoutons cette fois deux chansons inédites au Cahier de "Skol ar Brezoneg".- avec textes en breton et en français, ceci de façon à intéresser les Ecoles de Villos à nos activités. Nous aimerions connaître l'avis de nos camarades sur cette formule de Chants.- Au nom de tous, nous adressons nos compliments aux auteurs, Le Penven et Hélias!

4.-Rappelons que nos Cahiers sont remis, non seulement aux Cours réguliers de breton dans les Lycées, E.N. et Ecoles Primaires, mais aussi à tous les maîtres qui se chargent de les distribuer à leurs élèves, pour être lus pendant les heures d'activités dirigées ou à la maison.- Nous en remettons par exemple à un certain nombre de Cours Complémentaires et de

.....
Bibliothèques scolaires, ainsi qu'à quelques Cercles qui nous en ont fait la demande.

(Expédition par 5, 10 ou 20 exemplaires)

5.-Ecoles du Vannetais.- Nous continuons à mettre des textes en Vannetais à la disposition des écoles du Pays de Vannes (textes ronéotés ou imprimés).- Un Lexique Vannetais est à l'étude.

=====

--- ORTHOGRAPHE UNIVERSITAIRE DE LA LANGUE BRETONNE ---

Dans nos Cours de Langue bretonne des Lycées et Ecoles Normales, nous utilisons désormais l'Orthographe Universitaire de la Langue bretonne, mise au point par la Faculté des Lettres, après consultation de tous les Enseignants compétents qui ont bien voulu donner leur avis.

Plusieurs Maîtres ont commencé à se servir de la Méthode Tricoire, depuis le début de l'année scolaire.

Il était prévu qu'"Ar Falz" et "Skol ar Brezoneg" emploieraient la nouvelle graphie à partir de la rentrée également, comme ont déjà commencé à le faire la revue "Bleun-Brug", d'une part, "Engleo Breiz" dans ses éditions, d'autre part.

On trouvera résumés les principes de l'Orthographe Universitaire, qui est maintenant l'orthographe officielle de la langue bretonne, dans une notice placée en tête des "Seiz Pennad-Lenn" et du Lexique édités par "Engleo Breiz". Par ailleurs, une brochure actuellement sous presse, et également éditée par "Engleo Breiz", exposera de façon approfondie les raisons de la réforme et ses modalités d'application.

Rappelons que les changements essentiels portent:

A) sur les consonnes finales: emploi systématique de la consonne douce, - sauf dans certaines formes verbales (sans changement à la 2^e pers. du Sing., à la 3^e Pers. du Plur., par exemple, comme dans les participes passés), et dans les mots qui ont une finale dure devant une désinence non-renforçante (tok, pok, dant...)

B) sur la transcription des DEUX Consonnes jusqu'à présent confon-
dues sous la graphie "C'H".- L'Orthographe Universitaire fait la distinction entre le "c'h-dur", relativement rare, que l'on trouve dans les mots comme: "c'hoarzin", "c'hoar", "siforc'hell", "noc'ha"; et que l'on continuera à écrire "C'H",

et le "c'h-doux", très fréquent, que l'on notera désormais "H" et que l'on rencontre dans les mots écrits:

(ancienne graphie:)	marc'had	-	sec'hed	-	e c'henou	-	eur c'haz	-	da c'houde	-
(nouvelle graphie:)	marhad	-	sehed	-	e henou	-	eur haz	-	da houde	-

Un prochain fascicule de "SKOL AR BREZONEG" sera consacré à des Exercices de Lecture (Orthographe Universitaire). On y étudiera la question de la prononciation des Consonnes finales.

.....

Le gérant: A. KeravelImprimé par "AR FALZ", 7Ibis R. J.-Guesde, BREST.

DIOU GANAOUENN EVID NEDELEG

DEUX NOELS

1. - BLEUNIOU NEDELEG

Fleurs de Noël

2. - AR BOLOMERHIG

Le bonhomme de neige

Sonerez gand JEF AR PENVEN

Barzonegou gand PER HELIAS

Musique de JEF LE PENVEN

Poèmes de PIERRE HELIAS

O. L. S. B.

Ar Falz

B. P. 19 - BREST

BLEUNIOU NEDELEG FLEURS DE NOEL

Goustad (lent)

En noz teñ - val e vleugn mil ste - renn
La nuit noir* est fleu - rie d'é - toi - les

Med an dou - ar n'eo bleu - niet ken.
Mais la terre a per - du ses fleurs.

E gouel an neñv e c'houez eun ê - zenn,
Le vent, au ciel, gon - fle des voi - les,

O skuilha puilh eun had a vro es - tren.
Et sè - me des pré - sents ve - nus d'ail - leurs.

1

1

En noz teñval e vleugn mil sterenn,
Med an douar n'eo bleuniet ken.
E gouel an neñv e houez eun êzenn
O skuilha puilh eun had a vro estren.

La nuit noire est fleurie d'étoiles,
Mais la terre a perdu ses fleurs.
Le vent, au ciel gonfle des voiles
Et sème des présents venus d'ailleurs.

2

2

Setu tarzet e bleuniou erhel
Greunenn arhant skañvig ar skorn.
A behl teu an hadenn hudel ?
Da behl ya pa deuz e palv an dorn ?

Je vois éclore en fleurs de neige
Le grain d'argent léger du froid.
D'où vient le grain de sortilège ?
Où va la fleur qui fond au bout des doigts ?

3

3

Lavar din pe ar bleun digorzenn
Ha ne daol nemed c'houez dour-glao
A guz eur spég e-kreiz ar strinkenn
E-giz eur galon hag e gas atao.

Dites-moi si la fleur sans tige
Qui ne sait que l'odeur de l'eau
N'a pas un cœur qui la dirige
Comme un pistil au milieu des cristaux ?

4

4

E bleun ar bod-ros heb ar rozenn,
E bleun ivez ar heuneud-tan.
An erh en deus bleuniet al leurenn
Evid digemer an Nedeleg glan.

Fleurit le rosier sans la rose
Et fleurit même le bois mort.
La neige a fleuri toute chose
Et pour Noël a dressé le décor.

Nedeleg 54. Per HELIAS.

AR BOLOMERHIG LE BONHOMME DE NEIGE

Buhezeg (animé)

Ni hon eus sa - vet eur hoz bo - lo - mer - hig
Nous a - vons fait un bon - hom - me de nei - ge

Pi - benn 'n e veg, kis - ti - nenn da la - gad
La pip' au bec, deux mar - rons pour les yeux.

Pi - benn 'n e veg, kis - ti - nenn da la - gad.
La pip' au bec, deux mar - rons pour les yeux.

Hag en - dro d'e vern ni a gas hor jil - va - rig la la
Tout au tour de lui nous me - nons le cor - tè - ge la la

You - hom a - bouez penn : « Ha mond a ra mad ! »
Chan - tant ce re - fraîn : « Com - ment va, mon vieux ! »

1

Ni hon euz savet eur hoz bolomerhig,
Pibenn 'n e veg, kistinenn da lagad,
Hag en-dro d'e vern, ni a gas hor jilvarig, la la !
Youhom a-bouez-penn : « Ha mond a ra mad ! »

2

Dougen a ra eun tok seiz war e skouarnig,
Daoust ma n'en deus an aotrou skouarn ebed.
E zivesker paour a zo stummet dibarig, la, la !
Med m'eo kamm ar pôtr, sonn e chom bepred.

3

Sanket emañ e zaou zorn en e vragou
Ken don ma n'eo ket gouest d'o haoud er-mêz.
A-hend-all e kouezfe warnom javedadou, la, la !
Pa grogom da stourm ouz ar merzer kêz.

4

Pouloudou erh, stank-ha-stank, a sko warnañ.
N'eo ket awalh evid bloñsa e gig.
Kaer hon eus tenna, biskoaz ne ya da wada, la, la !
Nag e 'fri zoken, — se a zo bravig.

5

Hor mignon eo, ar furlukin dizoare.
Anvet hon eus hor bolom Lanig Toaz.
Med fresk en e zav, stoui ra 'benn eur mare, la, la !
Hlrio en dour-plih ha teuzet warhoaz.

Nedeleg 54. Per HELIAS.

1

Nous avons fait un bonhomme de neige,
La pipe au bec, deux marrons pour les yeux.
Tout autour de lui, nous menons le cortège, la la !
Chantant ce refrain : « Comment va, mon vieux ! »

2

Il porte bien le chapeau sur l'oreille.
Il n'a pourtant pas d'oreille du tout.
Ses jambes non plus ne sont pas très pareilles, la la !
Mais s'il boîte un peu, il se tient debout.

3

Il a les mains enfoncées dans les poches
Et si profond qu'il ne peut les sortir.
C'est tant mieux pour nous, sinon gare aux taloches, la la !
Quand nous commençons d'en faire un martyr.

4

Car il reçoit des centaines de boules
Mais pas assez pour attraper des bleus.
On a beau tirer, jamais le sang ne coule, la la !
Même de son nez, et ma foi tant mieux.

5

C'est notre ami, ce bonhomme de neige,
Nous l'appelons, entre nous, Gros Alain.
Mais, à peine né, le voilà qui se tasse, la la !
Tout en eau, ce soir, et fondu demain.

Pierre HELIAS (Noël 54)



Skol ar Brezoneg

Pennadou-studi
evid Brezonegerien

Niv. 7 — Miz Here 1956



I. - **KERMARKER**

(Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ)

1. - *Kermarker - ar " Barzaz-Breiz "*.
2. - *Marzin : Eured Merh ar Roue.*
3. - *Lez-Breiz : an Distro.*
4. - *Loiza hag Abalard.*

II. - **SEVENADUREZ-POBL :**

5. 6. 7. - *Marvailhou, Kanaouennou ha Rimadellou
e korn an oaled (Y. AR GOW).*

III. - **DIOU GANAOUENN EVID NEDELEG :**

8. - *Ar bolomerhig*
 9. - *Bleuniou erh*
- } (J. AR PENVEN - P. HELIAS).

O. L. S. B.

(Oberenn al Leoriou-Skol Brezoneg)

B. P. 19 - Brest



I. - KERMARKER

(Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ)

(1815-1895)

Ganet eo Théodore Hersart de la Villemarqué e Kemperle, e 1815. Savet e voe e maner Keransker, e parrez Nin (Nizon), e Kerne-Izel, e kichen Pont-Aen.

Ne oa c'hoaz nemed 24 bloaz pa embannas al leor a lakás anezañ da veza brudet-braz en eun tól: « BARZAZ-BREIZ » (1839).

Ar « Barzaz-Breiz », evel m'emañ en e stumm da vad (embannadur 1867), a zo eun dastumadenn a 78 pez-bar-

zoniez, gwerziou evid an darn vuia, hag eun toullad soniou. (Ne oa nemed 49 barzoneg er vouladenn genta.)

Ar gwerziou a zo o danvez diwar-benn tud-veur, darvoudou braz ha mareou kaera pe glaharusa istor Breiz. Ar zoniou e kaner enno buhez ha boaziou ar Vretoned, evel ma vevent e penn diweza an XVIII^{vet} kantved hag e penn kenta an XIX^{vet}.

Embannet e marevez ar romantelez, ar « Barzaz-Breiz » a honezas da Germarker enor ha meuleudiou, ken e Pariz hag e Breiz. George Sand, da skouer, a lavaras e oa « Droug-kinnig Neumenoioù » eur barzoneg dreist d'an « Iliad ». Troet e voe meur a varzoneg euz ar « Barzaz-Breiz » e saozneg, en alamaneg hag e yezou all. Oberenn Kermarker a lakás Breiz hag ar Vretoned da veza anavezet dre Europa a-bez evid o Lennegez-pobl.

Diouz kredi ar pezh a lavare Kermarker, kanaouennou e « Varzaz-Breiz » a vije bet dastumet war ar miz, gand e vamm ha gantañ e-unan, ar peb brasa anezo da viana, diwar muzellou ar re goz, e-mesk al labourerien-douar, ar veserien, ar glaskerien-vara, an dud vunud... Oh adskrieva anezo hag ouz o lakad en e leor, n'en dije grêt Kermarker, diouz e glevoud, nemed eun tammig kempenn dezo, ha gwir ganaouennou-pobl e vesent, eun doare « Romancero » Breiz...

Pa zeller a dost, avad, e weler re anad eo ét peurliesha an tammig kempenn-ze d'eur hempenn braz... N'eus nemed lakad keñver-ha-keñver barzonegou kaer ar « Barzaz-Breiz » gand ar gwerziou hag ar zoniou a zo bet dastumet a-dreuz Breiz-Izel gand an enklaskerien all, An Uhel, Pengwern, hag all... Ouspenn renka, reizha, astenn pe troha kanaouennou chomet en eñvor an dud diwar ar miz a rummad da rummad en deus grêt Kermarker. Kalz euz ar pennadou a gaver er « Barzaz-Breiz » e heller lavaroud ez int bet ijinet penn-da-benn, pe tost da vad, gantañ, pe gand eur skrivagner all.

Tabud a zavas ouz Kermarker, adaleg 1867, a-berz lenneien evel Le Men ha Fanch an Uhel. Hemañ en dou dastumet eun niver braz a ganaouennou e Bro-Dreger hag e Bro-Gerne dreist-oll, he n'en doa morse klevet nemed gwerziou ha soniou, damheñvel alies, dre vraz, an danvez anezo ouz re ar Barzaz, hogen kalz disteroñ e-sell ar yez hag ar stumm. Souezet e oa bet pa ne veze meneg ebet enno euz an dud-veur, Gwennhlan, Arzur, Marzin, Lez-Breiz, Gwesklen, hag all, evel ma kaver er barzonegou en doa bet Kermarker ar chañs da gavoud...

Tamallet e voe da Germarker beza kosët, adstummet, adaozet pe ijinet ar hanaouennou a lavare e oant bet savet gand ar gwerin... Morse ne glaskas Kermarker difenn oberenn e yaouankiz, - morse kennebeud ne anzavas penaoz en doa savet anezi.

Kement-se ne vern ket re en oll, daoust ma vije talvouduz anaoud dre ar munud orin peziou ar « Barzaz ».

Evel m'emañ, chom a ra al leor-ze unan euz brasa ha brava oberennou al Lennegez vrezoneg: gwerziou kaer-tre ha soniou koant a zo ennañ, daoust m'int skrivet, darn diouto, en eur yez iskiz awalh a-wechou, direiz zoken e pennadoù a zo. Leun eo, avad, ar hanaouennou-ze a spered breizeg hag a varzoniez gwirion, forz pegen romantel e ve.

Marvet eo Kermarker e 1895 e Kemperle, goude beza bet skrivet eun toullad mad a labouriou diwar-benn lennegez ar Vretoned hag ar Gelled all.

OBEROU KERMARKER

- 1) « BARZAZ-BREIZ » (embannet e 1838-39, e 1845-46 hag e 1867, e stummou disheñvel; adembannet abaoe dindan stumm 1867);
- 2) « Contes populaires des Anciens Bretons » (1842);
- 3) « Grammaire bretonne » (1847);
- 4) « Les Bardes bretons, poèmes du VI^e siècle » (1850);
- 5) « Le merveilleux au moyen-âge. L'enchanteur Merlin » (1858);
- 6) « La légende celtique en Irlande, en Cambrie et en Bretagne » (1859);
- 7) « Le Grand Mystère de Jésus » (drame breton du Moyen-Age, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques) (1865);
- 8) « Poèmes bretons du Moyen-Age » (1876-77);
- 9) « Anciens Noël's bretons » (1890), ha kalz studiadennoù all diwar-benn Lennegez Breiz ha Keltia.

(1) Grêt en deus Th. Hersart de la Villemarqué gand an ano-pluenn a « GERMARKER », en e lizerou e brezoneg.

Eured merh ar Roue

(Kas a ra ar roue eun embanner dre ar vro da gemenn d'an dud dond da eured e verh.)

- ... Sav alese, embanner mad,
Sav deuz da wele, ha timad!
Ha kê da gemenn dre ar vro
Dond d'an eured neb a garo;
- 5) Dond da eured merh ar roue
A vo dimet a-benn eizte;
Dond d'an eured, tudjented,
Kement a zo e Breiz hed-ha-hed;
Tudjented ha barnerien;
- 10) Tud a iliz ha marheien;
Ha da genta ar Gonted vaour;
Ha tud pinvidig ha tud paour;

(VIII)

- Chilaouet oll; oll chilaouet,
Ma oh eus diskouarn da glevet!
- 15) Chilaouet oll hag e klevfet
Ar pez a zo gourhemennet:
Dond da eured merh ar roue,
Neb a garo, a-benn eizte;
Dont d'an eured, braz he bihan
- 20) Kement a zo er hanton-mañ;
Dont d'an eured, tudjented,
Kement a zo e Breiz hed-ha-hed,
Tudjented ha barnerien,
Tud a iliz ha marheien;
- 25) Ha da genta ar Gonted vaour
Ha re binvidig ha re baour;
Ha re binvidik ha re baour,
Ne vanko de argant nag aour;
Ne vanko de kig na bara,
- 30) Na gwin, na dour-vel da eva,
Na skabeliou da azea,
Na pôted skañv d'o servicha.

- Daou-hant penmoh a vo laet,
Ha daou-hant penn-kole lardet;
- 35) Daou-hant inar, ha kant karo,
A gement koad a zo er vro;
Daou-hant ejen, kant du, kant gwenn,
Vo roet o hrehin dre rann krenn.
- Kant sae a vo, hag a hloan gwenn,
Hag a vo roet d'ar veleien;
- 40) Ha karkaniou aour a vo kant,
A vo roet d'ar varheien goant;
Mintilli glaz vo leiz eur zal
Da rei d'ar merhed da vragal;
- 45) Hag eiz kant bragez neve-hrêt,
Da rei d'an dud paour da wisket;
Ha kant soner war o zorchenn,
O son noz-de, war an dachenn;
Ha Marzin-Barz e-kreiz al lez
- 50) O veuli ar briadelez.
C'hoari awalh a vo eno;
Kemend-all birviken na vo.

KERMARKER.

- Barzas-Breiz », mouladur 1867;
- MARZIN » : « Marzin-Barz »,

Darn eus pennad VII ha pennad VIII penn-da-benn

Eveziadennoù

Gerioù doare Kerne: dimet = dimezet; - Chilaouet = selaouit;
- argant = arhant; - Ne vanko de = Ne vanko dezo; - azea = azeza;
- laet = lazet; - inar = onner; - mintilli = mantilli.

Ar Gontea vaour: o klask kosad e varzonegou, ez implije Kermarker gerioù koz ha zoken gerioù kembraeg; maour, kembraeg: mawr = meur (braz).

Kannadour: an hini a zo karget d'ober eur gefridi, da gas kemenadurez.

- dour-vel = chufere, pe chouchenn,
- karo a dalvez kement ha « chevreuil », hervez Kermarker, en droidigez halleg, pa 'z eo « cerf », e gwirionez.
- dre rann krenn: dre o ranna ingal, gand reizded, etre an dud.
- karkan = tro-houzeg, koller, hervez an oberour.
- bragal = rodal, beza lorch enno.

Lez-Breiz⁽¹⁾ :

II. - AN DISTRO

(Yez Kerne)

- Marheg Lez-Breiz oe souezet braz
Da vaner e vamm pa zistroas;
- Fa zistroas a-benn deg vloa krenn,
Ken vrudet e-touez ar varheien.
- 5) Marheg Lez-Breiz a oe souezet,
E porz ar maner pa oe digouet;
- O weloud eno drein o kreski,
Hag al lenad e toull dor an ti,
- Hag ar mogerioù hanter gouezet,
10) Hag a ilio hanter holoet.
- An otrou Lez-Breiz, o klask mond tre,
Eur wragezig dall a zigore.
- Leveret-hu din-me, ma mamm-goz,
Ha digemer a gavfen henoz?
- 15) — Digemer awalh c'houi a gavo,
Naren, otrou, demuez ar re vrao.
- Ët eo an tiegez-ma da goll
Abaoc 'ma ët ar mab en e roll.
- Ne oa ket he homz peurachuet
20) Eur plah yaouank a zo diskennet,
- Ha damzellet outañ a reas,
Ha da ouela dru en em lakas.
- Plahig yaouank, din-me leveret,
Petra c'hoarvez ganeoh pa ouclet?
- 25) — Otrou marheg, deoh a lerin-me
Petra c'hoarv' ganin pa ouclan-me:

(1) « LEZ-BREIZ », Barzonek ar Vretoned (Chant national des Bretons) », a Jenner e mouladur 1839 « Barzas-Breiz », — N'eus ket a bennad « An Distro » er vouladur-se. avad. C'houeh pennad a zo e mouladur 1867: Ar Himiad, an Distro, Marheg ar Roue, Morlan ar Roue, Ar Roue, Al Jean.

Eur breur en oad ganeoh am eus bet;
Deg vloa zo da varheg ema ét;

- 30) Ha kel lies gwech marheg 'welan,
Kel lies gwech, va otrou, 'ouelan;

Kel lies gwech, siouaz d'in, 'ouelan,
Gand koun euz ma breurig paour her gran!

— Va merhig koant, din-me leveret,
Na breur all, na mamm n'oh eus-hu ket?

- 35) — Breur all war an douar n'am euz ket;
Er baradoz, ne lavaran ket;

Ha ma mamm baour ive ez ét di;
Nemedon gand magerez en ti;

- 40) Mond a reas kuit gand ar hlahar,
Pa eas va breur da varheg, m'her goar,

He gwele c'hoaz en tu-all d'an nor,
Hag e korn an oaled he hador;

Ha ganin-me he broaz benniget,
Frealz am halon baour war ar bed.

- 45) An otrou Lez-Breiz a hirvoude;
Ken a lavaras ar plah goude:

— Ho mamm ive hoc'h eus-hu kollet,
O selaou ahanon pa ouelet?

- 50) — Ya! ma mamm ive am eus kollet,
Ha me ma-eun am eus he lazet!

— An' Doue! otrou, ma 'e'h eus her grêt,
Piou oh-hu, ha penaoz oh anvet?

— Morvan Ab-Konan eo ma ano,
Ha Lez-Breiz, ma c'hoar, ma lezano.

- 55) Ken souezet a oe ar plahig
Ken na fiche, ken na lavare grik;

Ken souezet a oe ar plahig
Ken a vennas ganti mervel mik;

- 60) Ken he zioureh d'e goug a dôlas,
Hag e veg d'he begig a lakâs;

Hag e vriata hi a reas,
Hag en he daelou hi e veuzas:

— Doue en devoa da bellêt,
Ha Doue en deus da dostêt!

- 65) Ra vezo, ma breur, meulet Doue,
Truez en deus bet ahanon-me.

KERMARKER.

« Barzaz-Breiz », XI, « Lez-Breiz », pennad II.

Eveziadennoù

1. — Ano Lez-Breiz; danvez ar werz

N'eus **LEZ-BREIZ** ebed nag en istor Breiz, nag er gwerziou-pobl dastumet en diavéz da re Germarker. Gouez da oberour ar « Barzaz », e talvezfe ano « Lez-Breiz » kement ha « **Dioulez Breiz** », da lavafoud eo « **Harp Breiz** »...

Heb mar ebed, grêt en deus Kermarker e vad, evid sevel pennadou zo euz e « Lez-Breiz », euz eun nebeud gwerziou klevet e-touez ar bobl e bro-Oelo, ha marteze ive e bro-Gerne, hag e oa ano enno euz eun Aotrou **LEZOBRE** (Les Aubrays), pe Yann Lanuon, hag a veve en XVII^{ed} kantved...

Evid ar pennadou kenta, savet e vijent bet diwar skouer romant kembraeg **PEREDUR**, unan euz marvailhou brudet ar « **Mabingion** ». E **Chrétien de Troyes**, moarvad, en deus kavet taolenn fromus ar marheg oh en em gavoud gand e hoar hag o klevoud diganti eo marvet e vamm.

2. — Gerioù doare Kerne:

(6) digouet = digouezet.

(16) naren (brezoneg doare bro-Wened kentoh) = nann, neket (n'eo ket).

(25) a lerin-me = a lavar-in-me.

Meur a dra a ziskouezfe n'eo ket bet dastumet ar werz (evel m'emañ roet) e Kerne, hogen adskrivet gand eun den oh implij brezoneg lennegel Ar Gonideg hag e vignoned (brezoneg diazezet war yez Leon): implij ar verb « rei » (« ober » eo a dalv evid « rei », « rol » en darn vrasa euz bro-Gerne), marteze implij « her gran » (32), « m'her goar » (40), « frealz am halon » (65), « ahanon-me » (65). Eur hemmadur doare Leon en deus grêt an adskriver en eur lakâd: eur hragezig evid « eur wragezig » (furm reiz: eur wrahig).

3. — Gerioù all:

(3) deg vloa krenn = deg vloaz klok, tremenet.

(12) eur wragezig; gwagezig, lakêt evid: gwrahig = maouez vihan goz.

(16) demeuz = deuz, diouz.

(18) Abaoe 'mañ ét ar mab en e roll = abaoe m'emañ ét kuit ar mab da redeg diouz e hoant.

(37) ez ét di = ez eo ét di.

(38) Nemedon gand magerez en ti (leor 1839): « nemed me ha 'm magerez en ti »: ma-unan emañ gand ma magerez.

(53) Ab-Konan = Mab Konan (keñveria gand: Abiven, Abegile, Abgrall, h.a., anoiou-tud douget dreist-all e bro-Leon).

Loiza hag Abalard

(Yez Kerne)

Ne oan nemed daouzeg vloa pa guitiiz ti ma zad,
Pa oan ét gand ma hloareg, ma Abalardig mad.

Pa oan-me ét da Naoned gand ma dousig kloareg
Ne ouien yez, ma Doue, nemed ar brezoneg;

Ne ouien tra, ma Doue, med lared ma fater,
Pa oan-me plahig vihan e ti ma zad er gêr.

Hogen bremañ, disket on, disket on mad a-grenn;
Me oar galleg ha latin, me oar skriva ha lenn;

Ya, lenn e levr an Aviel ha skriva mad ha preeg,
Ha sakri ar bara-kann kerkoulz ha peb beleg;

Ha mired ouz ar beleg da lar e overenn,
Ha skoulmo an alhouitenn e kreiz hag en daoubenn.

Me oar kaoud an aour melen, an aour touez al ludu;
Hag an argant touez an drez, p'am eus kavet an tu:

Me oar mond da giez du, pe da vran, p'am eus c'hoant:
Pe da bôtrig ar skod-tan, pe da aerouant;

Me oar eur zon hag a lak an neñvou da frailha,
Hag ar mor braz da dridal, hag an douar da grenna.

Me oar-me kement tra zo er bed-mañ da houied,
Kement tra zo bet gwechall, kement zo da zoned.

Kentañ louzou am eus grêt gand ma dousig kloareg,
Oa gand lagad klei eur vran ha kalon eun touseg;

Ha gand had ar raden glaz, don ar puñz kant gourhed,
Ha gwriou an aour-yeotenn war ar prad dastumet;

Dastumet, diskabell-kaer, d'ar goulou-de a-grenn,
Nemed ma hiviz ganin, hag ouspenn diarhenn.

Kenta 'tôlis ma louzou da houd hag heñ oa mad,
A voe e-kreiz park segal an otrou an Abad;

Deuz triouch bigouad segal doa hadet an Abad,
N'en deus bet da zastumi nemed diou guchennad.

Me 'm eus eun arhig argant er gêr e ti ma zad,
An hini hen digorfe en defe kalonad!

Hag ennañ teir aer-wiber o hori ui aerouant,
Ma deu ma aerouant da vad, neuze vo nehamant.

Ma deu ma aerouant da vad, e vo gwall nehamant;
Seiz leo war-dro ahanenn e teui da deurel tan.

Neket gand kig kluriji na kig keveleged,
Gand gwad sakr ar re zinamm eo int ganin maget.

Ar hentañ em boa lahet oa e-barz ar vered,
O vonet d'ar vadiant, hag ar beleg gwisket,

Tre ma oa ét d'ar hroaz-hent, e tennis ma boutou,
Hag a yis d'e ziveia, didrouz, war ma lerou.

Mar choman war an douar, ha ganin ma Goulaou,
Mar chomom war ar bed-mañ, c'hoaz eur bloavez pe zaou,

C'hoaz eun daou pe dri bloavez, ma dous ha me hon daou,
Ni a lakay ar bed-mañ da drei war e benaou.

— Evesait mad, Loizaig, evesait d'ho'h ene,
Mar deo ar bed-mañ deoh-hu, da Zoue egile.

BARZAZ-BREIZ.

Mouladur 1867.

(Pennad XVI)

Eveziadennoù

1. — Geriou doare Kerne:

(9) preeg = prezeg, komz dirag an dud (e Kerne-Izel: komz).

(19) da houied = ha houzoud.

(24) gwriou = gwriziou.

(42) diveia = divezia, tenna euz ar bez.

(43) goulaou = goulou, da lavaroud eo: skiant ar zorserez.

2. — Geriou dibaot:

(10) bara-kann = bara dihoell.

(12) an alhouitenn = „l'aiguillette”.

(16) pôtrig ar skod-tan: tan-foll, tan-noz, tan-red.

(16) aerouant: anevad euzus ha spontus, tan o tond er-mêz e henou (Ilester: an erevent).

(23) don er puñs kant gourhed; e strad eur puñs kant gourhedad donder.

(24) an aour-yeotenn: yeotenn vuzuduz.

(29) bigouad: muzul evid ar greun, an had (hervez Kermarker).

5 - 6 - 7

Sevenadurez ar Bobl e Breiz-Izel

Marvailhou, Kanaouennou ha Rimadellou e korn an oaled

— I —

... Ran e oan gand ar hontadennoù hag an neb a ouie unan bennag n'en deveze peoh ebed diganin ken en divije asantet he dibuna. Neuze, goude beza bet pedet hag aspedet n'ouzon ket ped gwech ha grêt eur skarz d'e houzoug da sklêraad e vouez, e kroge ar honter evel-henn:

*Gwechall ha gwechall
An neb 'nevoa daoulagad ne oa ket dall,
Ha bremañ, an neb e-neus
A wel eün pe a-dreuz...*

« Gwechall, eta... » Hag e selaouen, gand dudi, displega taoliou-kaer *Yann e Vaz Houarn* hag e genseurted, tost da vad ken souezus hag heñ, èt da redege ar bed da glask o chañs...

Nag a blijadur pa veze meneg eus an troiou-kamm a hoarie *Yann ha Chann, e wreg*, da *Aotrou ar Maner*, hag euz sotonioù *Yann Zeiteg*, an hini a lakê « triweh d'ober naonteg », pe hoaz euz an *Den a reas marhad gand an Diaoul* hag a dennas brao an dreulvezenn da Bôlig.

Netra ne oa par, d'am meno, da jañsou burzuduz *Marheger ar Gêrgoad*, ar plah yaouank kaloneg a yeas, e leh he breudeur, da zervija ar roue. Dre ma komze ar honter, e kreden he gweloud, dirag ma daoulagad, o kloza, en eur gaoued, Merlig, ar sorser brudet; o vond a-dreuz ar mor da Vro-Indez da gerhad ar briñsez Mariolu-Marioloñ a hoantê ar roue kaoud da bried; hag o timezi da hemañ a-benn ar fin, goude beza kaset da benn n'ouzon ket ped taol-kaer biskoaz. Ker braz a oa an niver euz ar re-mañ ma pade ar rimodell teir pe beder nozvez penn-da-benn. Beb eur mare e kane an dardoup yaouank he honte deom eur poz bennag...

*Laret oa din, e gwirione,
Gand ma mamm-goz, e foar rouz Vê,
N'em-oa da gaoud aon rag netra
Med rag eur plahig triweh vla:*

*Honnez eo Kavalier ar Gêrgoad,
Eur pôtr trompluz, m'her goar ervad!*

Ma ne oa ket ma maeronez ken barreg hag hor mevelien war ar rimodellou, e ouie, koulskoude, istorioù a beb seurt, fentuz pe a skouer vad, a vezen batet ganto. Hi eo a zeskas din kontadenn ar *Zoner a oa kouezet e toull ar bleiz*, e-leh ma rankas son gand e vombar, e-pad an noz, da sponta al loen gouez, anez beza lonket gantañ. O kredi e kollje eno e vuhez, e sone ar paour kêz ton eun diskan anavezet mad d'an ampoent:

*Birvi, birvi, birviken,
E Sant-Riwall, e Sant-Riwall,
Birvi, birvi, birviken,
E Sant-Riwall ne zonin ken...*

Hogen, ar gaera hag ar fromusa euz an oll gontadennoù-ze a oa, heb mar ebed, hini ar *Roue Gralon ha Kêr-Iz*. Morse n'on bet èt skuiz ouz he zelaou, daoust ma voe kontet ha kanet din ar vojenn vurzuduz ouspenn kant gwech gand ma maeronez. Gouzoud a rê taolenni mad hag he homzou birvidig, o vrouda ma faltazi, a lakê arvestou skrijuz da bara dirazon. An drougsperejou a welen, tost d'ar skluzioù, o sevel eur palez lintruz ha braz-meurbed da Ahez, ar briñsez kollet. Hag e heuilhen a spered an darvoudou euzuz a hoarvezas er palez milliget hag e kastell ar roue koz, a-barz ma voe beuzet kêr ar pehed: Ahez o tigemeroù ar Priñz Ruz, o tañsal gantañ « *e seiz stumm disheñvel, dañsou ar seiz pehed marvel* », hag o laerez, diwar goust Gralon, he zad, an alhouez a roas goude d'ar Priñz diaouleg da zigori ar skluzioù dir. Dirag ma daoulagad e krede din gweloud skeud Gwenole o taoulammad war e inkane, da gemenn d'ar roue ar gwalleur spontuz a oa o vond da hoarvezoud. Hag e seblante din klevoud ar zant o hervel en noz teñval:

*Gralon, Gralon, sao alese,
Sao evid heulia Gwenole,
Sao evid tehoud 'rôg ar mor!
Skluzioù Kêr-Iz a zo digor!*

Hag e tiruilhe ar mor dirollet da veuzi kêr, da ziskara an tier hag ar palezioù, d'en em leda war ar vro ha da zailha war-lerh marh ar roue a zouge, war e dailher, ar Briñsez daonet, mestrez an Drougspere. Mouez Gwenole a zave da deurel d'an tad reuzeudig:

*Gralon, Gralon, taol an diaoul-ze
Diwar dailher da inkane!*

Hag ar zant, gand eun taol euz e vaz abad, a ziskare ar Brinsez hudur er mor, e-leh m'emañ-hi abaoe o klask touella ar vartoloded pa vez fall an amzer...

— II —

Ma n'he devoa ket ma maeronez mouez da gana evel ma mamm, e ouie, koulskoude, kalzig soniou ha gwerziou dindan eñvor. Ma mamm avad, eur wir ganerez anezi, a oa dreo ha lirin he mouez hag a anaveze n'ouzon ket ped kanaouenn biskoaz. A-wechou e stagent o-diou da gana, an eil o tigas soñj d'eben euz ar pozioù ankouët gand hini pe hini anezo. Emañ atô o tasoni em diskouarn pozioù *Gwerz Kloareg Koad ar Rannou*, savet gand Ar Skourr, euz Montroulez...

Gwerz Yannig ar Bon Garçon, deuet da veza *Yann Bon-torson* el leor « *Barzaz-Breiz* », a gaven ganti stumm du-diuz an amzer goz.

... *Yannig ar Bon Garçon, Yannig ar pôl vailhant,*
A zone ouz an daol gand eur vombard arhant.

Hogen ankeniuz e oa galv an den yaouank o houllenn he skoazell digand plah an ostaliri, pa voe anad dezañ emede war-var da veza lazet gand an ostiz:

Chanodig, matezig, savit euz ho kwele
Da zigori an nor da bachig ar roue!
Chanodig, matezig, roit sikour d'am buhe,
M'ho lakay pinvidig a bemp kant skoed leve!

Pa zeue Mari Nezet, ar gemenerez, war zevez du-mañ, e chome alies, goude koan, da dremen eun eur pe zioù ganeom, e korn an oaled, a-barz distroi d'ar gêr. Honnez ive a blije dezi ar zoniou ha ne veze ket dao he 'fedi kalz evid ober dezi kana. Evel eun tamm heligenta a zave etrezi ha ma mamm, o-diou o ligas eñvor an eil d'eben euz ar hanaouennou a veze kanet d'ar mare ma oant merhed yaouank.

Ganto em eus bet klevet soniou ha gwerziou a heb seurt: *Merh ar Baron*, heñvel-mik ouz *Loeiza hag Abelard* hor « *Barzaz-Breiz* », *Son an Intañv*, *gwerz an Diaoul Arafel*, *Du-ze e kostez Treger ez eus eur plahig koant*, *Ar Verh hag ar Vamm*, *Rolland hag Izabel*, *Ar Pilhaouer*, *Bolomig*, *Intañvez Goezeg*, *Anduilhenn person Pleiben* ha n'ouzon ket ped ha ped-all, bravoh an eil eged eben. E hini *Ar Gwall-Deodou* e oa ano eus an dud a wallgomz euz o nesa hag a glask lakad an dizunvaniez da ren etrezo.

— III —

Pa veze grignouz ma breudeur bian, e kane pe e tibune ma mamm pe ma maeronez regennou ar seurt-mañ da hlochad dezo:

Biskoaz kemend-all
'Vel e foar Vrasparz en de-all:
Eno oa lern o werza yer
Hag houidi o prena per.
Bea oa ue eun annorzall
O tougenn ar bed-mañ hag ar bed-all
Ha c'hoaz e lare: « Teh! teh! teh! »
Ne oa ket ganti hanter-veh...

Hei dol! marh Hamon,
Da Landerne david boñboñ,
Boñboñ, bara mad,
D'ar pôtrig-mañ ha d'e dad,
Hag eun lammig war ar zamm
D'ar pôtrig-mañ ha d'e vamm...

Da luskellad ar re vian, pe d'ober barlennig dezo ar-rôg o has d'o gwele, e kave ma mamm soniouigou a zeu c'hoaz da droidellad em 'fenn:

... *Ho mammig zo dañserez, ho tadig zo meoier,*
Ha me, ar vatez vian, a ranko chom er gêr.
Toutou, toutou, bianig, toutou, me gano doh,
Pa deuy ho mammig d'ar gêr e roio chukig doh.

Alampatibadibadouch
Ar yarig a gar he lapous,
Alampatibadouchig,
Ar yar gar he lapousig.

...

Darn, marteze, a lavaro gant fê na oa an danevellou, ar rimodellou, ar zoniou, ar gwerziou-ze nemed eul « lennegezh », eur « folklor » truilleg, mad hebken evid tud izel ha dizesk. N'emañ ket warno, a-dra-zud, tres ar zoniou nag ar skridou hudur a skigner bremañ, e galleg, e-touesk ar bobl hag a zo merk eur zevenadurez war-ziskar, koulz e-keñver traou ar Spered ha re ar Galon.

Dre al « lennegezh »-se hag o didue n'eus ket pell c'hoaz, eo bet miret beteg-henn, gand ar Vretoned, ar pleg o deus bet a-viskoaz evid ar Gened, ar Faltazi hag ar fiziañs en eur blanedenn welloh er bed-all.

Ganti eo bet skoazellet ar rummadou tremenet d'ober o zreiz war an douar ha da houzañv prederiou ha trubuilhou

eur vuhez kaled ha poaniuz, ar pezh a laka sklêr hag anad he zalvoudegez. Rag, evel ma lavar Furnez hor Bro:

*Heb eun tamm pebr hag holer
Vez meurbed goular ar zoubenn.*

Ha petra dalv an Danvez hebken pa ne vez ket d'e heul eun tammig Huñvre da frealzi Mab-Den brevet pe zammet gand e labour pemdezieg?

Diwar:

« *E skeud tour braz Sant Jermen* » (1)
gand YEUN AR GOW.

GERIADUR

Hiviziken ne vezo diskleriet da heul ar pennadou-lenn nemed gerioù ha n'emaint ket er « Geriadurig » nevez embannet gand « Emgleo Breiz » pe a vije implijet gand eur ster disheñvel pe divoaz.

PENNAD I

- **Ran e oan**; beza ran gand eun dra bennag = beza plijet meurbed gand an dra-ze.
- **treuflezenn** = taol farserez, tro-gamm.
- **dardoup**: den euz korn-bro Pleiben.
- **batet ganto**: souezet-braz, sabatuet hag evel abafet ganto.
- **anez beza lonket gantañ**: peotramant e vije bet lonket gand ar bleiz.
- **inkane** = « haquenée ».

PENNAD 2

- **ped kanaouenn biskoaz**: eun niver braz a ganaouennou.
- **ankouët** = ankounac'hêt.
- **atô** = atao.
- **emede** = edo.
- **da bachig**; **pachig** = « page » bihan (floh).
- **heligenta** = kevezerez (émulation).
- **heñvel-mik** = heñvel-tre, heñvel-poch.
- **a wallgomz**: **gwallgomz** = lavaroud droug; drougkomz.

PENNAD 3

- **regennou**: renkennadou, lostadou komzou a vez distaget gand ar vugale pa c'hoariont, pe a vez kanet pe dibunet d'ar re viana (comptines).
- **Bea oa ue eun annorzall** = Beza oa ive eun annoar (?) (= génisse).
- **meoter** = meztier.
- **didue**; **didua** (**diduella**) = diskuiza ar spered; digas plijadur (di-duamant).
- **ar rummadou**; - **eur rummad-tud** = une génération.

(1) « *E Skeud Tour Braz Sant Jermen* », Eñvorennoù bugaleaj, embannet gand an oberour, Goezeg (Penn-ar-Bed). — Al leor a hell beza goulennet ouz O.L.S.B.